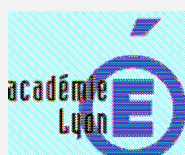


L'enseignement des APPN



**Ski de fond, VTT, Kayak, Course d'orientation,
Escalade : sécurité, réglementation et
assistance à la mise en oeuvre dans
l'enseignement Secondaire**



**Bernard ANGELIN, Professeur d' EPS, BEES Escalade et VTT
Laurent ARDITO Professeur d' EPS, BEES VTT et Kayak
Georges LAGORCE, Professeur d' EPS, BEES CO**

2008 Académie de Lyon



Dans le contexte actuel de croissance des pratiques de loisirs sportifs, les activités physiques de pleine nature (APPN) sont en plein développement. Ces pratiques orientées vers le sport nature constituent désormais un trait majeur de la culture physique moderne. C'est parce que les APPN concourent à la formation d'un citoyen lucide et autonome qu'elles représentent une part notable des activités physiques et sportives, supports de l'éducation physique et sportive, programmées dans les établissements scolaires de l'académie de Lyon.

Les enseignements dispensés doivent conduire à l'acquisition des connaissances et au développement des compétences permettant aux élèves de choisir et d'adapter leurs modes de déplacement aux différents milieux et de mettre en oeuvre les procédures de sécurité les plus efficaces.

Ces pratiques de plein air sont multiformes. Le cadre de leur enseignement l'est également. C'est pour aider les professeurs dans l'enseignement du canoë-kayak, de la course d'orientation, de l'escalade et du VTT que les pages suivantes présentent les éléments d'organisation essentiels.

Ce document est le fruit de la collaboration de trois professeurs d'éducation physique et sportive de l'académie de Lyon, spécialistes des activités de pleine nature. Ils exercent en établissement et sont missionnés par l'inspection pédagogique régionale d'éducation physique et sportive pour participer à la formation continue des enseignants d'EPS en escalade, en course d'orientation, en ski, en VTT et en canoë kayak.

Ils font ici partager leurs expériences et leurs compétences, développées depuis de très nombreuses années. Ils apportent des réponses aux préoccupations des professeurs et aux nombreuses questions qui leur ont été adressées aux cours des stages de formation continue.

Ces pages sont conçues comme un guide pratique. Elles présentent les éléments à prendre en compte pour organiser et mettre en oeuvre l'enseignement des activités APPN.

L'organisation du contexte, du déroulement, la description des éléments qui fondent la sécurité, le choix et l'aménagement du site, la préparation et la gestion de la leçon, le rôle et les interventions du professeur sont décrits avec précision.

La qualité du travail réalisé par messieurs **Bernard Angelin**, **Laurent Ardito**, **Georges Lagorce** doit être soulignée. Il leur revient le mérite d'avoir tenté et réussi une synthèse claire et fonctionnelle de leurs expériences au profit de la formation des professeurs et des apprentissages des élèves.

Pierre-Etienne TAILFER
Inspecteur d'académie,
Inspecteur pédagogique régional d'EPS

Table des matières

Préambule	4
La gestion de la sécurité :	4
La coopération :	4
La consigne :	4
L'engagement et la prise de risque maîtrisée :	4
La prise de risque, le plaisir et la peur :	5
Quelques précisions concernant l'organisation et l'encadrement des APPN:	5
LE SKI DE FOND	8
1. Avant le début du cycle	8
1. 2 . Choix de la structure.....	8
1.2 Visiter et tester le site, afin de s'approprier toutes les caractéristiques du lieu :	8
1.3 L'organisation préalable, composante de la sécurité :	9
1.4 Les accidents :	9
1.5. Le SKI DE FOND, éléments de sécurité :	9
1.6 . Délimiter, aménager et sécuriser le site de pratique :	9
1.7. Exemple de mise en oeuvre d'une découverte de l'activité :	9
2 . Avant le début de la séance :	10
2.1. Préparer le matériel adapté au site, au niveau des élèves, aux situations envisagées :	10
3. Pendant la séance.	10
3.1 . Le professeur doit être prêt à toute intervention :	10
3.2. Les élèves	11
4. A la fin de la séance	11
LE VTT	12
1 . Avant le début du cycle	12
1.1. le choix de la structure	12
1.2 Visiter et tester le site, afin de s'approprier toutes les caractéristiques du lieu :	12
1.3 Les accidents :	13
1.4 Délimiter, aménager et sécuriser le site de pratique :	13
1.5 Exemple de mise en oeuvre d'une découverte de l'activité :	13
2 . Avant le début de la séance :	13
2.1 Préparer le matériel adapté au site, au niveau des élèves, aux situations envisagées :	13
2.2 . Le VTT , éléments de sécurité :	14
3. Pendant la séance :	14
3.1 Le professeur doit être prêt à toute intervention :	14
3.2 Les élèves	15
4. A la fin de la séance	15
LE KAYAK	15
1 . Avant le début du cycle	16
1.2 le choix de la structure	16
1.2. Visiter et tester le site, pour s'approprier toutes les caractéristiques du lieu :	17
1.3. Faire un point exhaustif de tous les paramètres qui conditionnent directement la pratique de l'activité KAYAK avec une sécurité optimale :	17

1.4. Le « savoir nager » :	17
1.5. Les accidents :	17
1.6. Délimiter, aménager et sécuriser le site de pratique :	18
1.7. Exemple de mise en oeuvre d'une découverte de l'activité :	18
2. Avant la séance :	19
2.1 Préparer le matériel adapté au site, au niveau des élèves, aux situations envisagées :	19
3. Pendant la séance :	19
3.1. Le professeur doit être prêt à toute intervention :	19
3.1. Les élèves :	20
4 . A la fin de la séance :	20
LA COURSE D'ORIENTATION	21
1. Avant le début du cycle	21
1.1 Repérer et connaître	21
1.2. Anticiper :	21
1.3. Les accidents en Course d'orientation :	21
1.4. Exemples de mise en oeuvre d'une séance découverte de l'activité : ...	21
2. Avant le début de chaque séance :	22
3. Pendant la séance	22
3.1. Préciser les consignes de sécurité.	22
3.2. Déroulement de la séance	22
4. A la fin de la séance	22
L'ESCALADE	23
1. Avant le début du cycle ou de la séance.	23
1.1. Repérer et connaître.	23
1.2. Anticiper :	23
1.3. Les accidents :	24
1.4. Exemple de mise en oeuvre d'une découverte de l'activité.	24
2. Avant le début de chaque séance.	25
2.1. Prévoir.	25
2.2. Sécuriser le site.	26
2.3. Sécuriser l'espace utilisé.	26
2.4 .Préparer le matériel :	26
3. Pendant la séance :	26
3.1. Le professeur :	27
3.2. L'activité des élèves :	27
4. A la fin de la séance.	29
Quelques éléments de contexte juridique et réglementaire en matière de sécurité des élèves et de compétence des professeurs d'EPS.	30
Les équipements de protection individuelle (epi)	30

L'enseignement des APPN



Préambule

Ce document est conçu comme un outil destiné à faciliter la mise en place et l'organisation de l'enseignement des APPN dans des conditions optimales de sécurité.

A partir d'une analyse des textes qui organisent l'enseignement de l'EPS, des règlements qui traitent de la mise en oeuvre spécifique des différentes APPN dans d'autres structures, des contraintes et des obligations liées à l'enseignement de l'EPS dans les établissements d'enseignements du 2° degré, nous allons tenter de formuler des préconisations d'organisation et de fonctionnement.

Deux textes du ministère de l'éducation nationale précisent et rappellent, pour l'ensemble des professeurs, de toutes les disciplines, les missions des professeurs et l'organisation du travail des enseignants (MEN :Circulaire N° 97-123 du 23/05/1997) et les règles de droit applicables (MEN :Note de service N° 94-116 du 9 mars 1994) . Un troisième texte : la circulaire N°2004-138 du 13/7/2004 portant sur les risques particuliers à l'enseignement de l'EPS et au sport scolaire, apporte des compléments essentiels.

Ces textes constituent un fondement essentiel fort pour l'organisation des enseignements en Education Physique et Sportive.

En ce qui concerne l'enseignement spécifique APPN dans le second degré d'enseignement, il n'existe pas de réglementation spécifique, propre au ministère de l'éducation nationale. On peut donc utilement consulter, à titre d'information, les textes qui émanent d'autres instances (MSJS) et qui organisent la pratique ou réglementent les activités dans d'autres cadres de pratique et pour d'autres publics que ceux dont est chargé le Ministère de l'Education Nationale.

Les textes réglementant ou organisant la pratique sont de natures très différentes : lois, décrets, arrêtés, circulaires, notices d'utilisation, documents industriels, notes d'études, chartes, codes du sport, codes de bonne conduite... Les sources de ces textes sont issus d'instances très diverses: ministères, offices et organismes nationaux, préfetures, mairies, fédérations : sportives, cynégétiques, halieutiques...

Les préconisations présentées ici sont données à titre indicatif et ne constituent ni une norme, ni un modèle d'organisation, et doivent être systématiquement adaptées aux conditions particulières de

pratique par le professeur, qui reste le maître d'œuvre *in situ* de l'organisation de son enseignement.

La gestion de la sécurité :

Les mesures de sécurité passive spécifiques proposées dans ce document ne sont pas suffisantes pour garantir une sécurité maximale des élèves. Rendre les élèves actifs dans la gestion de leur sécurité constitue un contenu d'enseignement fondamental des APPN. Cette démarche contribue à former des jeunes capables de gérer demain leur vie physique d'adulte dans les meilleures conditions de sécurité.

La coopération :

Pour assurer sa sécurité dans les sports nature, le pratiquant a besoin de « l'autre », c'est la notion de naviguer ou grimper avec un équipier-partenaire. C'est l'assurage, le fait de porter secours, la vérification mutuelle des procédures d'équipement et de sécurité..... Le plus souvent la relation à l'autre ou la cordée ou le binôme sera la base de l'organisation pédagogique de la séance.

La consigne :

L'enseignant devra veiller à la clarté, la simplicité et la pertinence de la consigne. Son application par l'élève, est indispensable au bon fonctionnement de la séance. La consigne devra donc toujours être adaptée aux capacités de compréhension, au degré d'autonomie et de responsabilisation des élèves, qui seront souvent différentes au sein du groupe.

L'engagement et la prise de risque maîtrisée :

Les élèves devront être sensibilisés aux contraintes de conception des situations d'apprentissage. Considérer les risques avant de faire un projet de déplacement, le modifier, l'adapter nécessitent de maîtriser des savoir-faire et supposent une bonne connaissance de soi et du milieu. Cette éducation à l'appréciation du risque est fondamentale dès le début des apprentissages.

La prise de risque, le plaisir et la peur :

Des environnements nouveaux, des modes de déplacement inédits :portés, glissés ... l'apprentissage des APPN peuvent engager l'individu dans son intégrité physique, psychologique et affective plus que dans toute autre activité. L'élève doit composer avec le risque plus ou moins subjectif qu'il perçoit, les peurs qu'il ressent et l'inconfort relatif des milieux naturels. Il doit composer aussi avec le plaisir, par l'aspect ludique de l'action mais conserver un niveau de vigilance élevé. La prise en compte de ces éléments clés, doit être à la base de toute démarche d'enseignement.

On peut citer certains freins à l'engagement chez le débutant : « Je ne peux pas faire d'escalade , j'ai le vertige. Je ne peux pas faire du kayak , je vais me retourner et rester coincé dans le bateau... Je ne peux pas faire de CO, j'ai peur de me perdre dans les bois... Je ne peux pas faire de VTT, je vais rester accroché aux pédales...Je ne peux pas faire du ski, je ne vais pas pouvoir m'arrêter... Ces peurs sont source de stress, sont un frein à l'engagement dans l'action et à l'apprentissage. La prise en compte de toute forme d'appréhension est l'élément clé de la progression du jeune. Les stratégies que l'enseignant va mettre en oeuvre pour appréhender l'entrée dans l'activité influenceront durablement sur l'attitude de l'élève à long terme dans l'activité.

La gestion de la « chute » pourra, dès l'initiation, être enseignée et dédramatisée. Plus tard, son esquive va devenir une compétence, cette étape marquera la fin de l'initiation et le début du perfectionnement. On peut citer par exemple en Escalade, la chute qui va aller vers le « vol », en Kayak , le dessalage va aller vers l'esquimautage, en CO, se perdre jusqu'aux lignes d'arrêt, la perte des repères qui va conduire à la prise d'azimut.

Une situation d'apprentissage pertinente devra donc répondre à trois exigences : que les élèves apprennent, qu'ils soient en sécurité et qu'ils jouent.

Quelques précisions concernant l'organisation et l'encadrement des APPN:

Concernant l'enseignement des APPN,, l'enseignant d'E.P.S n'est pas soumis à une réglementation particulière, comme c'est le cas pour la natation. Il lui appartient seul d'apprécier son niveau de compétence au regard de l'activité physique qu'il se propose d'enseigner, du lieu de pratique choisi, des conditions de déroulement de la séance, du niveau de ses élèves et du degré de difficulté des situations qu'il projette de mettre en place.

Cette très grande latitude accordée par l'administration aux enseignants d'E.P.S trouve son fondement dans la formation reçue, qui leur permet d'analyser et de choisir les activités en fonction des compétences à faire acquérir, des contenus à transmettre, des contraintes et des ressources sollicitées chez les élèves. Le choix des activités à enseigner par les professeurs apparaît donc très ouvert. En corollaire, cette liberté qui est accordée engage leur responsabilité pédagogique.

Bien que les éléments réglementaires présentés ci après ne s'appliquent pas directement dans le cadre des pratiques organisées dans les établissements scolaires il est instructif de connaître les conditions d'encadrement et d'enseignement qui sont instituées dans d'autres cadres de pratique et pour d'autres publics que les élèves des collèges et lycées.

Il est ainsi possible de résumer succinctement les textes réglementaires en ski de fond, VTT, kayak, escalade, course d'orientation qui émanent du ministère de la santé, de la jeunesse et des sports (MSJS):

Concernant plus spécifiquement l'activité **SKI DE FOND**, c'est dans l'arrêté du 24 juillet 2003 du Bulletin Officiel (MSJS) portant sur "l'encadrement du SKI DE FOND en Centre de loisirs" que l'on trouve les recommandations les plus pertinentes et adaptées à la programmation de l'activité dans le secondaire. Ce texte définit principalement : le taux d'encadrement qui est de 1 cadre pour 12 jeunes

Concernant plus spécifiquement l'activité **VTT**, c'est dans l'annexe 11 de l'arrêté du 20 juin 2003 du Bulletin Officiel (MSJS) portant sur "l'encadrement du VTT en Centre de loisirs" que l'on trouve les recommandations les plus pertinentes et adaptées à la programmation de l'activité dans le secondaire. Ce texte définit principalement : le taux d'encadrement qui est de 2 cadres pour 12, dont un placé en serre-file; l'équipement des pratiquants qui doit comporter : un casque homologué, des gants, cuissard et chaussures adaptées; un vélo spécifique: avec des pneus, un dispositif de freinage particulier, un éclairage, une trousse de réparation; l'encadrant doit disposer d'une trousse de secours et de moyens de communication. »

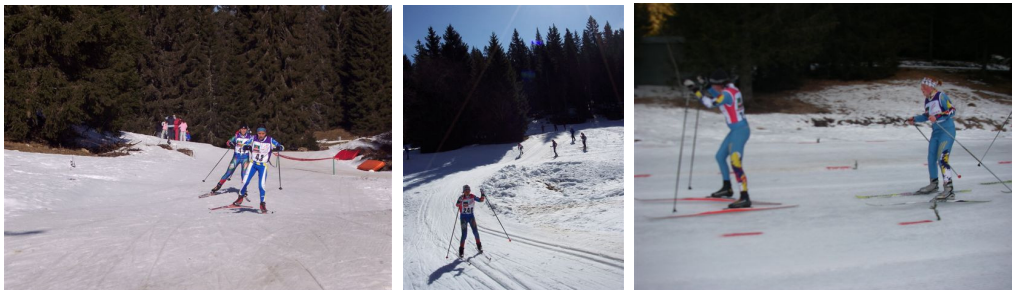
Concernant plus spécifiquement l'activité **KAYAK**, l'arrêté du 4 mai 1995 (MSJS) régit la pratique de l'activité et peut faire référence. On peut citer aussi : le guide de lecture de cet arrêté disponible auprès de la FFCK ; la circulaire du 31 mai 2000 (Ministère de la Jeunesse et des Sports) relative au test nécessaire avant la pratique des sports nautiques. Il en ressort que le nombre d'élèves sur l'eau sera fonction du site, du niveau des élèves, du matériel utilisé, des conditions d'encadrement, de la météo... Sur l'eau plate, il ne pourra excéder 16 personnes par cadre dans des conditions de fonctionnement optimales : périmètre abrité et délimité. En eau vive, les zones dangereuses (drossages, coincement sur des objets, risque de rappel) doivent être identifiées et le nombre d'élèves en activité doit être réduit; Les normes techniques du matériel et des équipements sont définies avec précision; la capacité à savoir nager est définie par « nager 25 m avec un passage en immersion »

Concernant plus spécifiquement l'activité **ESCALADE**, il n'existe aucune réglementation qui précise l'effectif maximum admis pour l'encadrement de cette activité. Le cadre veillera donc, en fonction de l'effectif de la classe, à organiser le lieu d'évolution et à adapter ses propositions.

Concernant plus spécifiquement l'activité **COURSE D'ORIENTATION**, il n'y a pas de réglementation spécifique du MSJS, on peut toutefois s'appuyer sur un texte émanant de la FFCO du 10 mars 2000, qui traite de l'enseignement de la CO dans le cadre scolaire, donnant quelques recommandations en matière de sécurité, elle laisse toute latitude au cadre pour organiser son enseignement.



LE SKI DE FOND



1. Avant le début du cycle

1.2. Choix de la structure

L'enseignement du SKI DE FOND en milieu scolaire est conditionné par des contraintes matérielles fortes : parc de matériel, local ...aussi, dans la majeure partie des cas, le recours à des structures extérieures est souvent nécessaire: Club, centre école, foyer, loueur ou prestataire privé.

Pour autant l'enseignant responsable de la classe doit pouvoir identifier un certain nombre de critères auxquels la structure d'accueil doit répondre avant de lui confier sa classe ou de mettre en place une collaboration. Quel que soit le type de prestataire, associatif ou privé, les obligations réglementaires qu'il doit remplir sont identiques. Les établissements proposant un encadrement ont évidemment des obligations particulières. Dans tous les cas y compris la simple location de matériel le prestataire doit :

-Être déclaré à la Direction Départementale de la santé, de la jeunesse et des sports. Il doit justifier de sa déclaration par présentation d'un récépissé portant un numéro d'établissement établi sous la forme : n° du département, année de déclaration, ET, numéro d'ordre. (Ex : 001 05 ET 0156). Cette vérification garantit la compatibilité du casier judiciaire de l'exploitant de l'établissement avec les activités éducatives qu'il propose.

-Afficher son attestation d'assurance en responsabilité civile.

-Afficher un plan du site, des itinéraires avec mention des zones dangereuses ou interdites, les règles de conciliation et d'usage avec les autres utilisateurs du site.

-Afficher les textes fixant les garanties d'hygiène et de sécurité ainsi que les normes techniques applicables à l'encadrement de l'activité sportive

-Mettre à disposition un téléphone accessible avec les numéros d'urgence et un plan d'organisation des secours clairement établi.

-Disposer d'une trousse de premier secours

-Proposer uniquement du matériel en état et conforme à la réglementation (voir plus loin) , le registre de vérification périodique des équipements de protection individuels doit pouvoir vous être présenté.

Pour les prestataires fournissant un encadrement ou co-encadrement, celui ci doit également :

-Afficher les diplômes et les cartes professionnelles des moniteurs.

-Les diplômes d'Etat reconnus pour l'encadrement du SKI sont le BEES SKI NORDIQUE 1^{er} et 2^e degré . Ces personnes peuvent être assistées par des stagiaires en formation Brevet d'Etat . Les moniteurs fédéraux peuvent également intervenir comme assistant, mais uniquement dans les clubs affiliés à la FFS. Dans tous les cas les qualifications et les cartes professionnelles des intervenants doivent être affichées.

PS : En cas de manquement aux obligations exposées ci-dessus, l'exploitant encourt divers types de sanctions qui sont, soit administratives, soit de nature pénale.

1.2 Visiter et tester le site, afin de s'appropriier toutes les caractéristiques du lieu :

Quel est l'itinéraire pour se rendre sur place ?

Quel est le temps nécessaire au déplacement depuis l'établissement ?

Comment peut être acheminé le matériel, quelles sont les structures de location ?

Existe-t-il des emplacements de parking pour les véhicules, pour les bus ?

Existe-t-il une salle hors sac ?

Quels sont les moyens utilisables pour appeler les secours ? La zone est elle couverte par mon opérateur ?

Où est située une cabine téléphonique ? Une radio VHF est elle utilisable ?

Quelle est l'organisation des secours? Sont-ils assurés par les Pisteurs Secouristes du site Nordique ?

Par les Pisteurs de la station (fond et alpin) ? Par les pompiers du centre de secours le plus proche?
Existe-t-il des autorisations et/ou restrictions d'accès : une convention avec les autres utilisateurs du site (club local, comité , centre d'entraînement) , arrêté préfectoral, dates ou périodes d'interdictions temporaires éventuelles , arrêtés de biotope ?
Y a t'il des dangers objectifs ? Des aménagements sont-ils à prévoir ?
Certaines zones sont elles à éviter ?
Quel est le rapport entre le temps de transport, de mise en activité et le temps de pratique effective ?
Quel est le label France Ski de Fond du site, de 1 à 4 sapins ? (cotation France Ski de Fond qui détermine la qualité des pistes et des infrastructures d'accueil et de service)
Quel est le coût séance /élève ? (transport, location, redevance, divers)

1.3 L'organisation préalable, composante de la sécurité :

L'activité est elle bien inscrite dans le Projet pédagogique, dans le Projet d'établissement. Ces documents ont-ils été portés à la connaissance du Conseil d'Administration ?.

L'information auprès des élèves et des parents de la programmation de l'activité ski a t-elle été faite ?

Le nombre d'élèves par groupe sera fonction du site, du niveau des élèves, du matériel utilisé, des conditions d'encadrement, de la météo . Pour des raisons de sécurité et non de confort pédagogique, il est possible de constituer des groupes d'un ou deux niveaux . Une formule pertinente serait d'organiser des groupes de 12 environ et de prévoir 2 groupes en apprentissage sur un espace très proche, placé sous la responsabilité d'un enseignant d'EPS. Pour faciliter la pédagogie différenciée, il est souhaitable de travailler différents objectifs sur le même terrain ou de travailler le même objectif sur des espaces proches ..

Quelle va-t être l'organisation pédagogique retenue ?

Comment et où pourront accéder les services de secours, existe-t-il des accès à hauteur limitée, des barrières d'accès, qui possède les clefs ?

1.4 Les accidents :

Le ski de fond est une activité très peu traumatisante, elle vient juste après la marche et la natation dans l'accidentologie. Le genou est touché à 27% dans le cas des chutes en torsions, puis viennent à égalité la main, la cheville et l'épaule 15 à 18 %., dans les chutes en projection avant.

La chute en survitesse, limite au-delà de laquelle le jeune ne maîtrise plus le guidage est rarement grave chez le débutant , puisque le refus de la glisse entraîne une chute latérale à basse vitesse.

La déshydratation, l'hypoglycémie, les coups de soleil , l'épuisement, le froidsont des risques auxquels les jeunes peuvent être exposés comme dans toute activité de pleine nature. Le professeur doit rester vigilant par rapport à ces problèmes qui peuvent être maîtrisés.

1.5. Le SKI DE FOND, éléments de sécurité :

L'entrée dans l'activité et l'acceptation de la glisse ne peuvent se faire que par la technique classique du pas alternatif. Les skis anti-recul à écailles sont les plus adaptés. Le choix de la taille des skis est déterminant, (légèrement au-delà de la taille de l'élève), la taille des bâtons doit être adaptée, (le dessus du bâton doit passer sous l'aisselle), la dragonne enfilée par le dessous, la main coiffant la dragonne et le bâton. La chaussure doit être montante, pas trop petite, lacée et serrée.

1.6 . Délimiter, aménager et sécuriser le site de pratique :

Le choix du site d'initiation est déterminant dans la perception que les élèves vont avoir de l'activité. Le site doit être protégé du vent, du froid, du passage des autres skieurs , il doit comporter un plan lisse et des traces, être assez vaste avec un secteur en légère pente et des mouvements de terrain, naturels ou artificiels (bosses) . Il doit être enrichi d'obstacles divers portes , balises , piquets... pour orienter les déplacements . Dans un premier temps, la prise de contact avec l'activité et le matériel se déroule à plat , sur un espace délimité . C'est un temps de découverte du matériel et des principales règles d'action de l'activité. Chausser, déchausser, tomber , se relever, quitter et remettre ses dragonnes, marcher, courir avec des skis. Puis accepter la glisse sur des pentes légères, monter face à la pente, monter en canard... En cas de regroupement sur une piste ouverte au public, veillez à ne pas encombrer la piste, laisser un passage pour les autres skieurs, regrouper les élèves dans des espaces protégés, où le groupe peut être vu des autres utilisateurs . Eviter de prendre les pistes à contre-sens.

La part d'autonomie donnée aux élèves doit être différenciée en fonction de leur compétences.

Dans tous les cas, il est essentiel que les élèves sachent se situer sur le plan des pistes , de la station et du massif et qu'un point de rendez-vous type chalet d'accueil ou ESF soit identifié en cas de perte.

1.7. Exemple de mise en oeuvre d'une découverte de l'activité :

Si par essence le SKI DE FOND est une activité d'itinérance, l'enseignement de l'activité dans un cadre scolaire **ne peut s'envisager en dehors d'espaces délimités, sécurisés** correspondant plus à des

« stades de pratique », sur lesquels l'environnement peut être aménagé ou en tout cas identifié et repéré .

Les débutants, la technique classique:

Chez les grands débutants, l'apprentissage de la glisse est un passage clé. Le travail sans bâtons est a privilégier avec des jeux tels que la trottinette, des jeux de remorquage ou de pousse-pousse avec un non skieur, des prises de vitesse dans des traces ou les trajectoires. L'arrêt doit ce faire naturellement par le choix du terrain. Les changements de direction sont abordés en descente légère avec le pas tournant. La maîtrise de la vitesse, puis le virage en dérapage, sont abordés avec le chasse-neige : un ski dans la trace, l'autre en appui puis les 2 skis en appui sur un plan lisse. Le patinage (qui doit être abordé avec les skis classiques) est abordé sur un plat descendant. Des mises en oeuvre basées sur des jeux pré-sportifs (épervier, loup, jeux de balles, ultimate...) permettent aux débutants d'intégrer une motricité nouvelle, le déplacement glissé en décentrant son attention.

Après cette initiation, on peut organiser la situation de référence autour d'un parcours de 100 à 300 M qui reproduit dans un espace réduit l'ensemble des terrains rencontrés habituellement : montée, descente, saut, franchissements, rupture de pente, prise de vitesse, dérapage, slalom.... avec des variantes possibles qui doivent permettre à chacun d'évoluer et de progresser efficacement en sécurité. Les formes de mise en activité se rapprochent des mises en oeuvre dans les activités athlétiques, relais, course de vitesse, de régularité.

Ces mises en oeuvre ne diffèrent en rien des éducatifs ski alpin et l'intégration du fil neige pour les remontées permet d'accélérer considérablement les apprentissages

S'engager sur des parcours en continu de plusieurs kilomètres n'arrivera que plus tard et reste une activité réservée à des élèves initiés.

Les initiés, le skating :

La technique libre dite Skating ou patinage avec du matériel spécifique est abordée en cycle 2. Elle nécessite une construction préalable de l'acceptation de la glisse, de la prise de carres et de la transmission du poids du corps sur le ski de glisse. Le fil conducteur dans la chronologie des apprentissages peut être:

- le patinage un temps (ou pas de 1, pas complet , une poussée simultanée des bras par temps de glisse),

-le pas alternatif (pas de patinage de montée)

- et enfin le pas de 2 (une poussée simultanée des bras pour 2 temps de glisse, ou « pas de base ») .

L'entrée dans la technique libre par ce pas dit « de base » présente un risque de fixer le centre de gravité entre les 2 appuis ski, induire un patinage en double appui préjudiciable à la glisse. La logique de la construction de l'apprentissage doit rester la construction d'un temps de glisse avec transfert du poids du corps.

2 . Avant le début de la séance :

2.1. Préparer le matériel adapté au site, au niveau des élèves, aux situations envisagées :

Matériel collectif:

En site naturel, une bâche en plastique permettra de créer un espace propre et sec pour le matériel et les équipements personnels.

Des plots plastiques ainsi que du petit matériel pédagogique peuvent faciliter la mise en place d'éducatifs

Matériel de sécurité porté par le professeur:

Pharmacie de secours,

Lampe frontale.

Couverture de survie

Gel ou pastilles de Glucose

Téléphone portable avec numéros d'urgence ou appareil radio VHF.

Matériel individuel des élèves à préciser et à vérifier :

Chaussures lacées

Gants, bonnets, des lunettes de soleil

Vêtements adaptés à la pratique et à la météo

Bidon, gourde ou « camelbak »

Vivres de course

Skis et bâtons adaptés en taille

3. Pendant la séance.

3.1 . Le professeur doit être prêt à toute intervention :

Le professeur doit être à ski avec la même technique

Sa tenue vestimentaire doit être adaptée à la pratique du ski, et il doit être équipé d'un petit sac à dos

Il a "le plus souvent possible" tous les élèves dans son champ visuel et les compte régulièrement

Il possède une liste nominative des élèves.

Il est garant de l'observation des procédures :

Le contenu de la séance doit être adapté aux conditions rencontrées : âge et niveau des élèves, configuration et possibilités offertes par le site, conditions météorologiques.

Les consignes données doivent être claires et précises. Elles doivent être rappelées à chaque séance, à chaque changement de site ou d'atelier. Elles doivent avoir été comprises des élèves

Il veille à ce que le milieu naturel soit connu et respecté.

Il s'assure de la maîtrise des pré-requis avant la mise en activité concernant l'équilibration et la maîtrise de la vitesse et des trajectoires.

3.2. Les élèves

Des règles de fonctionnement strictes sont imposées: Le chargement , déchargement du matériel , les manipulation lors des transferts de skis sont une source importante de blessures légères dans l'activité ! Skier toujours avec le professeur à vue. Respecter la signalétique du site (sens des pistes...)

En cas de chute, prévenir et éviter le sur-accident, (protéger la victime), porter secours et donner l'alerte

S'assurer que la voie est libre avant de s'engager dans un passage où il y a prise de vitesse et rupture de pente

4. A la fin de la séance

Rangement et maintenance du matériel :

Le matériel est vérifié, compté et rangé immédiatement sauf nécessité de nettoyage et de maintenance.

Le matériel collectif est toujours rangé avant le matériel individuel

Le registre de suivi du matériel doit être renseigné.

Un équipement détérioré ou trouvé défectueux et présentant un risque pour la sécurité doit être immédiatement retiré du parc.

Une pièce manquante ou un problème mineur sur un élément du matériel doit être signalé aux autres utilisateurs.

Tout problème concernant le site, lié à la sécurité ou son utilisation doit être signalé par écrit (chef d'établissement, station, direction départementale jeunesse sport et vie associative, club FFS..)

Vérification du site :

S'assurer que tous les déchets ont été ramassés.

S'assurer que rien n'a été oublié (matériel, effets personnels).

Bilans : Avec la classe , avec l'équipe pédagogique , si nécessaire, avec les autres utilisateurs du site.



LE VTT



1 . Avant le début du cycle

1.1. le choix de la structure

L'enseignement du VTT en milieu scolaire est conditionné par des contraintes matérielles fortes : parc de matériel, local, remorque ...aussi dans la majeure partie des cas le recours à des structures extérieures est souvent nécessaire: club , base de loisir ou prestataire privé .

Pour autant l'enseignant responsable de la classe doit pouvoir identifier un certain nombre de critères qualitatifs auxquels la structure d'accueil doit répondre avant de lui confier sa classe ou de mettre en place une collaboration.

Quel que soit le type de prestataire, associatif ou privé, les obligations réglementaires qu'il doit remplir sont identiques. Les établissements proposant de l'encadrement ont évidemment des obligations particulières.

Dans tous les cas , y compris la simple location de matériel le prestataire doit :

- être déclaré à la Direction Départementale de la santé, de la jeunesse et des sports. Il doit justifier de sa déclaration par présentation d'un récépissé portant un numéro d'établissement établi sous la forme : n° du département, année de déclaration, ET, numéro d'ordre. (Ex : 001 05 ET 0156). Cette vérification garantit la compatibilité du casier judiciaire de l'exploitant de l'établissement avec les activités éducatives qu'il propose.

- afficher son attestation d'assurance en responsabilité civile.

- afficher : un plan du site, des itinéraires avec mention des zones dangereuses ou interdites, les règles de conciliation et d'usage avec les autres utilisateurs du site.

- mettre à disposition un téléphone accessible avec les numéros d'urgence et un plan d'organisation des secours clairement établi.

- Afficher les textes fixant les garanties d'hygiène et de sécurité ainsi que les normes techniques applicables à l'encadrement de l'activité sportive

- disposer d'une trousse de premier secours

- proposer uniquement du matériel en état et conforme à la réglementation (voir plus loin) , le registre de vérification périodique des équipements de protection individuels (casque) doit pouvoir vous être présenté.

Pour les prestataires fournissant un encadrement ou co-encadrement, celui ci doit également :

- afficher les diplômes et les cartes professionnelles des moniteurs. Cette vérification faite par la Direction Départementale de la santé, de la jeunesse et des sports garantit la compatibilité du casier judiciaire et de ses prérogatives professionnelles avec la prestation d'encadrement envisagée.

- les diplômes d'Etat reconnus pour l'encadrement du VTT sont le BEES CYCLISME 1° et 2° degré et le BEESAC, le diplôme d'Accompagnateur en Moyenne Montagne qualification VTT . Ces personnes peuvent être assistées par des BAPAAT : VTT ou BMX ou des stagiaires en formation Brevet d'Etat (BEESAC) . Les moniteurs fédéraux peuvent également intervenir comme assistant, mais uniquement dans les clubs affiliés à la FFC. Dans tous les cas les qualifications et les cartes professionnelles des intervenants doivent être affichées.

PS : En cas de manquement aux obligations exposées ci-dessus, l'exploitant encourt divers types de sanctions qui sont, soit administratives, soit de nature pénale.

1.2 Visiter et tester le site, afin de s'appropriier toutes les caractéristiques du lieu :

Quel est l'itinéraire pour se rendre sur place ?

Quel est le temps nécessaire au déplacement depuis l'établissement ?

Comment peut être acheminé le matériel ?

Existe-t-il des emplacements de parking pour les véhicules, pour la remorque, pour les bus ?

Quels sont les moyens utilisables pour appeler les secours (le réseau couvre t-il la zone, cabine

téléphonique, radio, etc.) ?

Existe-t-il des autorisations et/ou restrictions d'accès, une convention avec les autres utilisateurs du site (club local, comité, centre d'entraînement), arrêté préfectoral, dates ou périodes d'interdictions temporaires éventuelles, arrêtés de biotope, activité de chasse ?

Y a-t-il des dangers objectifs ? Des aménagements sont-ils à prévoir ?

Certaines zones sont-elles à éviter ?

Quel est le rapport entre le temps de transport, de mise en activité et le temps de pratique effective ?

Quel est le coût séance /élève ?

Faire un point exhaustif de tous les paramètres qui conditionnent directement la pratique de l'activité VTT avec une sécurité optimale :

L'activité est-elle bien inscrite dans le Projet pédagogique, dans le Projet d'établissement. Ces documents ont-ils été portés à la connaissance du Conseil d'Administration ?

Faire une information auprès des élèves et des parents de la programmation de l'activité VTT.

Le nombre d'élèves par groupe sera fonction du site, du niveau des élèves, du matériel utilisé, des conditions d'encadrement, de la météo. Pour des raisons de sécurité et non de confort pédagogique, il est possible de constituer des groupes d'un ou deux niveaux. Une formule pertinente serait d'organiser des groupes de 12 environ et de prévoir 2 groupes en apprentissage sur un espace très proche, placé sous la responsabilité d'un enseignant d'EPS. Pour faciliter la pédagogie différenciée, il est souhaitable de travailler différents objectifs sur le même terrain ou de travailler le même objectif sur des espaces proches..

Quelle va-t-elle être l'organisation pédagogique retenue ?

Il ne pourra excéder 12 jeunes par cadre dans des conditions

de fonctionnement optimales. Quelle va être l'organisation pédagogique retenue ?

Comment et où pourront accéder les services de secours, existe-t-il des accès à hauteur limitée, des barrières d'accès, qui possède les clefs ?

1.3 Les accidents :

Le VTT reste une activité à risques. Les risques les plus courants sont :

La chute avant sur blocage ou coincement de la roue avant sur un obstacle, la conséquence est un passage par dessus le vélo, il y a impact sur les mains, les poignets, les épaules, ou plus grave sur les cervicales ou le dos (début de rotation).

La chute due à une vitesse et une trajectoire inadaptée en virage, en général à petite vitesse, les conséquences sont réduites.

La chute en survitesse, limite au-delà de laquelle le jeune ne maîtrise plus le pilotage. Chez le débutant elle peut être très basse, les risques de traumatismes sont alors multiples.

La rupture de l'appui en danseuse, sur une relance au plat, mais surtout en montée. La cause est le plus souvent un saut ou bris de chaîne, une roue arrière qui patine. Il y a risque de blessure au pubis sur le cadre ou au mollet sur le pédalier, d'où l'intérêt de posséder une transmission en bon état, de maîtriser les techniques de changement de vitesse et d'affiner sa motricité.

La déshydratation, l'hypoglycémie, les coups de soleil, l'épuisement....autant de risques auxquels les jeunes peuvent être exposés comme dans toute activité de pleine nature. Le Professeur doit rester vigilant par rapport à ces risques qui peuvent être maîtrisés.

1.4 Délimiter, aménager et sécuriser le site de pratique :

Le choix du site dans l'enseignement du VTT reste déterminant quant à la gestion de la sécurité et les possibilités d'organisation pédagogique. Si par essence le VTT est une activité d'itinérance, l'enseignement de l'activité dans un cadre scolaire peut difficilement s'envisager en dehors d'espaces sécurisés correspondant plus à des « stades de pratique », sur lesquels l'environnement peut être aménagé ou en tout cas identifié et repéré. Ainsi, les différents secteurs doivent être balisés, les zones dangereuses ou interdites, zone d'échauffement, zone d'attente ou de rassemblement.

1.5 Exemple de mise en oeuvre d'une découverte de l'activité :

Dans un premier temps, la prise de contact avec l'activité et le matériel se déroule à plat, sur un espace herbeux, délimité et protégé. C'est un temps de découverte du matériel et des principales règles d'action de l'activité. Monter descendre de machine, s'équilibrer en roulant à petite vitesse, freiner, repartir, changer de vitesse, décoller la roue avant sur une accélération à petite vitesse, monter la roue arrière sur un freinage..... On peut organiser la situation de référence autour d'un parcours de 200 à 500 M qui reproduit dans un espace réduit l'ensemble des terrains rencontrés habituellement : montée, descente, saut, franchissements, rupture de pente, portages.... avec des variantes possibles qui doivent permettre au groupe d'évoluer et de progresser efficacement en sécurité.

S'engager sur des parcours en continu de plusieurs kilomètres n'arrivera que plus tard et reste une activité réservée à des élèves initiés.

L'utilisation des passages routier doit être préparée avec rigueur. C'est l'occasion de mettre en oeuvre

le " Code de la route". L'organisation type peut être: Un intervenant qui ouvre, un qui reste en serre-file, le groupe étant en file indienne. En cas d'arrêt rester à droite de la chaussée. Ne s'engager sur un carrefour qu'après signal convenu du ou des professeurs.

2 . Avant le début de la séance :

2.1 Préparer le matériel adapté au site, au niveau des élèves, aux situations envisagées :

Matériel collectif:

Pompe à pied au départ de la séance

En site naturel, une bâche en plastique permettra de créer un espace propre et sec pour le matériel et les équipements personnels, pour se changer, etc.

Matériel de sécurité porté par le professeur:

Trousse de réparation (pompe, multi-outils, dérive chaîne, clef à molette, huile, chiffon)

Pharmacie de secours

Lampe frontale.

Couverture de survie

Gel ou pastilles de Glucose

Téléphone portable avec numéros d'urgence ou appareil radio VHF.

Matériel individuel des élèves à préciser et à vérifier :

Un casque ajusté et serré

Des chaussures lacées et crantées

Des gants

Des vêtements adaptés à la pratique et la météo

Une chambre à air

Un bidon ou camel

Des vivres de course

2.2 . Le VTT , éléments de sécurité :

L'état du VTT peut être une source d'accident, un rapide tour du matériel doit être fait collectivement, chacun vérifiant son vélo , le Professeur donnant les consignes. C'est un temps de vérification actif des éléments de sécurité de son VTT. qui doit être intégré au temps d'apprentissage

A l'arrêt, l'état des axes de rotation doit être vérifié, un jeu important dans l'axe de direction ou l'axe de pédalier atteste d'une usure prononcée et expose à un risque de bris de matériel. Pour la direction , freiner avec le frein avant, mettre la main sur la fourche pour ressentir le jeu. Pour l'axe de pédalier, solliciter latéralement une des manivelles, évaluer le jeu.

Marchant à côté du vélo, l'état des freins doit être testé, la pression sur un des leviers doit bloquer progressivement la roue, les mâchoires du disque ou de l'étrier doivent revenir et laisser tourner librement la roue le vélo soulevé.

Roulant à petite vitesse, la transmission doit être testée. Elle doit être huilée, pas de rouille apparente ou de chaîne sèche. En actionnant les manettes de dérailleur en roulant à petite vitesse, la chaîne doit descendre au niveau de la roue libre sur le petit pignon sans toucher le cadre et monter sur le grand pignon sans toucher les rayons.

Les pneumatiques doivent être en bon état, "encore" crantés, gonflés de 1,7 à 2,5 kg ou Bar sans déformation du pneu.

La position doit être réglée. Le poste de pilotage doit être accessible bras légèrement tendu, les leviers de frein adaptés à la dimension des mains. La selle doit être horizontale, tous les embouts (cintre, prolongateurs) doivent être obturés. La hauteur de selle doit permettre de reposer les pointes de pieds au sol en étant assis sur la selle jambes tendues.

Le serrage des roues par les blocages rapides doit être vérifiés, serrés suffisamment, les blocages dirigés vers l'arrière.

Chacun doit transporter une chambre à air.

Lors d'une première séance de VTT et/ou lors d'une première séance sur un site nouveau, et/ou lors d'une première séance consacrée à une activité nouvelle, il est légitime que le temps réservé à la pratique effective soit restreint pour permettre une appropriation suffisante de l'espace ou des conditions de déroulement.

3. Pendant la séance :

3.1 Le professeur doit être prêt à toute intervention :

Il doit être en VTT

Il doit être équipé d'un casque , de gants, d'une trousse de réparation, de premier secours et d'un téléphone

Sa tenue vestimentaire doit être adaptée à la pratique du VTT.

Son VTT doit être adapté au type d'activité.

Il possède une liste précise des élèves

Il a le "plus souvent" dans son champ visuel tous les élèves, et les compte régulièrement

Il est garant de l'observation des procédures :

Le contenu de la séance doit être adapté aux conditions rencontrées : âge et niveau des élèves, configuration et possibilités offertes par le site, conditions météorologiques.

Les consignes données doivent être claires et précises. Elles doivent être rappelées à chaque séance, à chaque changement de site ou d'atelier. Elles doivent avoir été comprises des élèves

Il veille à ce que le milieu naturel soit connu et respecté.

Il s'assure de la maîtrise des pré-requis avant la mise en activité concernant l'équilibration, la propulsion, le pilotage.

3.2 Les élèves

Des règles de fonctionnement strictes sont imposées

Le chargement de la remorque et la manipulation des VTT sont la source principale de blessures légères dans l'activité ! Ne pas dételer la remorque, ne pas monter dessus.

Rouler toujours avec le professeur à vue. Si ce n'est plus le cas durant une descente, Il faut avoir donné, au cours d'un briefing d'avant départ, les consignes d'un arrêt pour procéder à un regroupement de l'ensemble des élèves.

Sur tout passage routier, rouler en file indienne, respecter le code de la route, ne s'engager dans un carrefour ou traversées de route qu'au signal du professeur.

En cas de chute, prévenir et éviter le sur-accident, (protéger la victime), porter secours et donner l'alerte

S'assurer que la voie est libre avant de s'engager dans un passage où il y a prise de vitesse et/ou rupture de pente

4. A la fin de la séance

Rangement et maintenance du matériel :

Le matériel est vérifié, compté et rangé immédiatement sauf nécessité de nettoyage et de maintenance. Le matériel collectif est toujours rangé avant le matériel individuel

Le registre de suivi du matériel doit être renseigné.

Un équipement détérioré ou trouvé défectueux et présentant un risque pour la sécurité doit être immédiatement retiré du parc.

Tout problème concernant le site, lié à la sécurité ou son utilisation doit être signalé par écrit (chef d'établissement, municipalité, Direction Départementale de la santé, de la jeunesse et des sports, club FFC).

Vérification du site :

S'assurer que tous les déchets ont été ramassés.

S'assurer que rien n'a été oublié (matériel, effets personnels).

Bilans :

Avec la classe.

Avec l'équipe pédagogique.

Si nécessaire, avec les autres utilisateurs du site.



LE KAYAK



1. Avant le début du cycle

1.2 le choix de la structure

L'enseignement du CANOE KAYAK en milieu scolaire est conditionné par des contraintes matérielles fortes : parc de matériel, local, remorque ...aussi dans la majeure partie des cas le recours à des structures établies est souvent nécessaire : Club FFCK louant ou prêtant son parc de matériel, base fédérale FFCK, loueur ou base nautique privée ...

Pour autant l'enseignant responsable de la classe doit pouvoir identifier un certain nombre de critères auxquels la structure d'accueil doit répondre avant de lui confier sa classe ou de mettre en place une collaboration.

Quel que soit le type de prestataire : associatif ou privé, les obligations réglementaires qu'il doit remplir sont identiques. Les établissements proposant de l'encadrement ont évidemment des obligations particulières.

Dans tous les cas y compris la simple location de matériel le prestataire doit :

- être déclaré à la Direction Départementale de la santé, de la jeunesse et des sports. Il doit justifier de sa déclaration par présentation d'un récépissé portant un numéro d'établissement établi sous la forme : n° du département, année de déclaration, ET, numéro d'ordre. (Ex : 001 05 ET 0156). Cette vérification garantit la compatibilité du casier judiciaire de l'exploitant de l'établissement avec les activités éducatives qu'il propose.

- afficher son attestation d'assurance en responsabilité civile.

- afficher l'arrêté du 4 Mai 95 (Ministère de la Jeunesse et des Sports) « Relatif aux garanties de technique et de sécurité dans les établissements organisant la pratique ou l'enseignement de la nage en eau vive, du canoë, du kayak, du raft ainsi que de la navigation à l'aide de toute embarcation propulsée à la pagaie »

- afficher : un plan du site de navigation avec mention des zones dangereuses ou interdites, les règles de conciliation et d'usage avec les autres utilisateurs du site.

- mettre à disposition un téléphone accessible avec les numéros d'urgence et un plan d'organisation des secours clairement établi.

- Afficher les textes fixant les garanties d'hygiène et de sécurité ainsi que les normes techniques applicables à l'encadrement de l'activité sportive

- disposer d'une trousse de premier secours

- proposer uniquement du matériel en état et conforme à la réglementation (arrêté du 04/05/1995). Le registre de vérification périodique des équipements de protection individuels (gilet de sauvetage, casque) doit pouvoir vous être présenté.

Pour les prestataires fournissant un encadrement vous devez procéder aux vérifications ci-dessus. Le prestataire doit également :

- afficher les diplômes et les cartes professionnelles des moniteurs. Cette vérification garantit la compatibilité du casier judiciaire et de ses prérogatives professionnelles avec la prestation d'encadrement envisagée.

- les diplômes d'Etat reconnus pour l'encadrement du canoë-kayak et des disciplines associées (raft, nage en eau-vive) sont le « BEES CK » et le « BPJEPS activités nautiques mention CK» . Ces personnes peuvent être assistées par des BAPAAT CK ou des stagiaires en formation Brevet d'Etat . Les moniteurs fédéraux peuvent également intervenir comme assistant d'un BEES ou d'un BPJEPS mais uniquement dans les clubs affiliés à la FFCK. Dans tous les cas les qualifications et les cartes professionnelles des intervenants doivent être affichées.

Dans les faits, les établissements scolaires qui mettent en place dans la durée, un enseignement de canoë kayak s'appuient le plus souvent sur des structures associatives locales, (clubs ou structures FFCK dans le cadre d'actions de promotion) . Les enseignants conservent alors la maîtrise des

contenus pédagogiques, par une co-animation par exemple. Le professeur d'EPS restant responsable légal de sa classe, il doit gérer alors un ensemble de contraintes réglementaires et sécuritaires : c'est l'objet des propositions faites ici.

Toutes les mises en oeuvre qui suivent ne s'envisagent que dans le cadre d'une E.P.S pour tous. Les sites de pratique ne concernent donc que de l'eau plate ou l'eau vive dans la limite de la « Classe 1 » (Cf. la cotation des difficultés des rivières en annexe de l'arrêté du 4 mai 1995). On pourra toutefois s'inspirer de la démarche pour la mise en oeuvre d'activités dans le cadre de l'AS ou de sections sportives Kayak, mais cela posera alors la question des compétences techniques des enseignants, pour intervenir avec maîtrise dans des milieux plus difficiles (Classe 2 et 3 en rivière, mer ou lac avec du vent et des vagues formées)

1.2. Visiter et tester le site, pour s'appropriier toutes les caractéristiques du lieu :

Quelles sont les variations des caractéristiques du site en fonction de la météo :

Quel est l'itinéraire pour se rendre sur place ?

Quel est le temps nécessaire au déplacement depuis l'établissement ?

Comment peut être acheminé le matériel ?

Existe-t-il des emplacements de parking pour les véhicules, pour la remorque, pour les bus ?

Quels sont les moyens utilisables pour appeler les secours (le réseau couvre-t-il la zone, cabine téléphonique, radio, etc.) ?

Existe-t-il des autorisations et/ou restrictions d'accès, une convention avec les sociétés de pêche, avec les autres utilisateurs du site (club local, comité, centre d'entraînement), arrêté préfectoral, dates ou périodes d'interdictions temporaires éventuelles, arrêtés de biotope ?

Y a-t-il des dangers objectifs ? Des aménagements sont-ils à prévoir ?

Certaines zones sont-elles à éviter ?

Quel est le rapport entre le temps de transport, de mise en activité et le temps de pratique effective

Quel est le coût séance /élève ?

1.3. Faire un point exhaustif de tous les paramètres qui conditionnent directement la pratique de l'activité KAYAK avec une sécurité optimale :

Faire une information auprès des élèves et des parents de la programmation de l'activité kayak.

L'activité est-elle bien inscrite dans le Projet pédagogique, dans le Projet d'établissement. Ces documents ont-ils été portés à la connaissance du Conseil d'Administration ? S'assurer du pré-requis « savoir nager ».

Le nombre d'élèves sur l'eau sera fonction du site, du niveau des élèves, du matériel utilisé, des conditions d'encadrement, de la météo... Sur l'eau plate il ne pourra excéder 16 personnes par cadre dans des conditions de fonctionnement optimales : périmètre abrité et délimité. La limite de 12 élèves par cadre en eau vive même de classe 1 semble être raisonnable. Quelle va-t-elle être l'organisation pédagogique retenue ?

La rivière est-elle influencée par le fonctionnement des barrages hydroélectriques ?

Comment la rivière réagit-elle en cas de lâchers réguliers, existe-t-il un avis préfectoral de lâchers exceptionnels ? (l'information passe par les services de la D.D.J.S)

Comment la rivière réagit en cas de crue ?

Quels seront les secteurs utilisables par la classe, en fonction de son niveau, de son effectif, du matériel disponible, du thème des séances ?

Repérer les zones dangereuses : drossages, coincement sur des objets, chute d'eau (même faible) avec risque de rappel ...

Existe-t-il des parties cachées où les kayakistes peuvent ne pas être visibles en permanence ?

Existe-t-il sur place ou à proximité un abri où mettre le groupe à l'abri en cas d'orage et de montée des eaux ?

1.4. Le « savoir nager » :

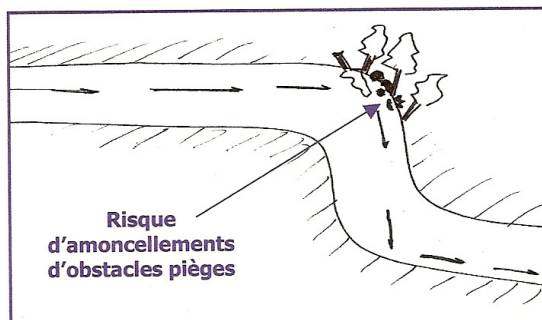
Dans le cadre de l'enseignement secondaire il est nécessaire de se référer au test figurant dans la CIRCULAIRE N°2004-139 DU 13-7-2004 il paraît

cohérent de mettre en place les vérifications suivantes : réaliser un parcours de 25 m avec gilet, en eau profonde, départ avec une chute depuis un kayak et passage en immersion, réalisé sans panique. Le professeur d'EPS a tout à fait la capacité et la compétence pour mettre en place un test de natation et d'aisance aquatique et valider cette compétence y compris en milieu naturel lors d'une première séance.

1.5. Les accidents :

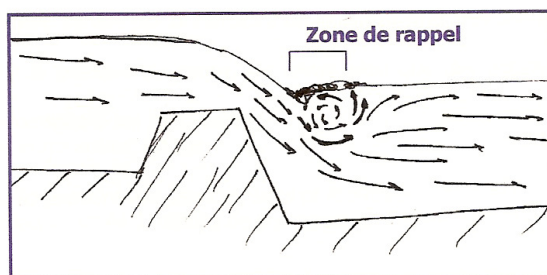
Le drossage : A l'extérieur du coude de la rivière, le courant peut avoir creusé la berge ou accumulé

ou mis à nu des matériaux, principalement des branches qui sont sources de coincement. Dans la mesure du possible, nettoyer le site si le parcours est utilisé fréquemment. Choisir une trajectoire qui ne s'approche pas de la zone , ou placer un cadre technique en protection dans la veine d'eau .



Vue aérienne

Le rappel : lors d'une rupture de pente de la rivière, si une lame d'eau importante tombe verticalement dans un bassin ou la masse d'eau est ralentie, il se crée un mouvement tourbillonnant qui a pour effet d'émulsionner l'eau et de ramener tout ce qui flotte au pied de la chute. Ce mouvement d'eau est fréquent sur des parcours de classe 1 ou 2 sur de petits obstacles lors de crues. Il impose un débarquement et un portage.



Vue en coupe

Les coincements dans l'embarcation : sortir du bateau est une compétence qui peut être intégrée au test du «savoir nager », préalable à tout cycle d'enseignement ou bien intégrée aux premières situations d'apprentissage. Pour autant le matériel collectif (le kayak, le siège, l'hiloire) et individuel (les vêtements, les lacets) doivent répondre aux contraintes citées plus haut pour éviter les risques de coincement. Un soin tout particulier doit être apporté à l'aspect de l'hiloire qui ne doit pas être blessant.

Les coups de pagaies: auquel il faut veiller dans le regroupement et jeux collectifs tel que le Kayak Polo

Les coups de pointes: lorsqu'un élève est à l'eau suite à un dessalage, il peut se trouver exposé au risque d'être touché par les pointes des autres kayaks. Elles doivent être d'un diamètre suffisant et ne pas être agressives.

1.6. Délimiter, aménager et sécuriser le site de pratique :

Le choix du site dans l'enseignement du Canoë Kayak reste déterminant pour la gestion de la sécurité et les possibilités d'organisation pédagogique. Si par essence le Kayak est une activité d'itinérance : « la descente de rivière », l'enseignement de l'activité peut difficilement s'envisager en dehors d'espaces sécurisés correspondant plus à des « stades de pratique d'eau plate ou d'eau vive », sur lesquels l'environnement peut être aménagé ou en tout cas identifié et repéré . Ainsi, les différents secteurs doivent être balisés : les zones dangereuses ou interdites, zone d'échauffement, zone d'attente ou de rassemblement ...La mise en place d'ateliers à thèmes dans un même espace (lac ou veine d'eau) , permet de garder un contrôle efficace de la séance tout en proposant un temps d'activité conséquent pour tous.

1.7. Exemple de mise en oeuvre d'une découverte de l'activité :

Dans un premier temps, la prise de contact avec l'activité et le matériel se déroule sur la berge. C'est un temps de découverte du matériel et d'appropriation des éléments du matériel du kayakiste. L'élève vérifie son kayak, les gonfles, les bosses, la fixation du siège, les cale-pieds, manipule les réglages,

enfile et règle son gilet, son casque découvre et choisit sa pagaie selon sa taille, place sa jupe, ajuste ses vêtements et ses chaussures. C'est un temps d'initiation à l'embarquement, au débarquement, au portage.

L'embarquement, le débarquement sont les premières des compétences. Les principales règles d'action de l'activité : l'équilibration, la propulsion doivent être abordées sur eau calme et sans pagaie. Si les conditions le permettent (qualité de l'eau, température, aspect des berges) le dessalage, sortir du bateau, rejoindre la berge, vider son bateau et ré-embarquer doivent être aussi abordés comme une compétence fondamentale, qu'il est nécessaire de maîtriser avant de s'engager dans l'activité. Les règles de sécurité collectives, dont l'assistance au kayakiste qui a dessalé, sont des mesures de sécurité actives qu'il convient d'expérimenter ou au moins de décrire. Cette étape de la progression peut être le moment de tester le « savoir nager ».

S'engager sur des parcours en continu, même sur eau close n'arrivera que plus tard et reste une activité réservée à des élèves initiés. La descente de rivière ne peut s'envisager qu'avec des élèves qui maîtrisent suffisamment les pré-requis, en fin de cycle ou sur un niveau 2.

2. Avant la séance :

2.1 Préparer le matériel adapté au site, au niveau des élèves, aux situations envisagées :

Matériel de sécurité

Trousse de premier secours.

Lampe frontale.

Couverture de survie

Gel ou pastilles de Glucose

Consulter la météo et le répondeur téléphonique EDF pour s'informer des lâchers d'eau prévus.

Téléphone portable avec numéros d'urgence ou appareil radio VHF.

Matériel collectif:

Kayak, avec bosses, gonfles, sièges fixés, cale-pieds fixés, pas de partie ou éléments saillants (pointes, hiloires)

Gilets aux normes CEE (capables de supporter plus de 55 Newton pour des élèves de 40 à 60 kg et 70 Newton au-delà)

Pagaies.

Casques aux normes CEE (si eaux vives)

Jupes (si eaux vives)

Veste étanche (si eaux vives)

En site naturel, une bâche en plastique permettra de créer un espace propre et sec pour le matériel et les équipements personnels, pour se changer, etc.

Matériel de sécurité porté par le Professeur:

Gilet de sécurité avec leash, (même en initiation sur eaux closes) . Cordes de sécurité, couteau et casque en eau vive

Matériel individuel des élèves à préciser et à vérifier :

Chaussures fermées ou chaussons néoprènes. Dans certains espaces eaux vives, les chaussures lacées peuvent ne pas être acceptées pour raison de sécurité (risques de coincement).

Vêtements adaptés à la météo, si possible peu amples.

Lors d'une première séance de kayak, et/ou lors d'une première séance sur un site nouveau, et/ou lors d'une première séance consacrée à la descente de rivière, il est légitime que le temps réservé à la pratique effective soit restreint.

3. Pendant la séance :

3.1. Le professeur doit être prêt à toute intervention :

Il possède une liste précise des élèves

Il doit être sur l'eau

Il doit être équipé d'un gilet de sécurité avec leash, d'une corde de sécurité et d'un couteau.

Sa tenue vestimentaire et ses chaussures doivent être adaptées à la pratique du kayak. Il doit porter un casque en eau vive.

Son bateau doit être adapté à l'enseignement et au sauvetage, bateau ponté, jupé, réactif, pas trop court et plutôt volumineux.

Il a dans son champ visuel tous les bateaux et les compte régulièrement

Il doit maîtriser les différentes techniques d'intervention : remorquer un kayak, transporter un élève sur le pont arrière, vider une embarcation sur l'eau, lancer la corde de sécurité.

Il est garant de l'observation des procédures :

Le contenu de la séance doit être adapté aux conditions rencontrées : âge et niveau des élèves, configuration et possibilités offertes par le site, conditions météorologiques.

Les consignes données doivent être claires et précises. Elles doivent être rappelées à chaque séance, à chaque changement de site ou d'atelier. Elles doivent avoir été comprises des élèves
Il veille à ce que le milieu naturel soit connu et respecté.

3.1. Les élèves :

Des règles de fonctionnement strictes sont imposées

Le chargement de la remorque et la manipulation des kayaks sont la source principale de blessures légères dans l'activité ! Ne pas dételer la remorque, ne pas monter dessus. Charger, décharger et transporter chaque bateau par 2, en le prenant par les bosses

N'embarquer que lorsque le professeur est sur l'eau et qu'il a donné l'autorisation.

Naviguer toujours en équipage : avec un autre kayak du même niveau que l'on doit toujours avoir à proximité et avec qui on réalise tous les exercices. C'est avec ce bateau partenaire que les manœuvres d'assistance seront privilégiées.

Naviguer toujours avec le bateau du professeur à vue. Si ce n'est plus le cas durant une descente, il faut avoir donné, au cours d'un briefing d'avant départ, les consignes d'un arrêt immédiat dans un contre-courant pour procéder à un regroupement de l'ensemble des élèves.

Porter secours à un bateau en cas de dessalage (Cette compétence doit faire l'objet d'apprentissage dès l'initiation : un bateau donne sa pointe arrière et ramène le kayakiste au bord, un bateau récupère la pagaie...)

En cas de dessalage en eau vive, nager sur le dos, garder si possible sa pagaie dans une main et son bateau dans l'autre main vers l'aval. Ne pas chercher à prendre pied dans le courant mais nager le plus horizontalement possible (risque de chocs ou de coincement)

Les procédures de sauvetage avec corde de sécurité doivent être connues et faire l'objet d'exercices préalables (reconnaître l'objet, apprendre à regarder le lanceur, comment l'attraper...)

Ne pas s'accrocher aux obstacles extérieurs en cas de difficulté (portes de slalom, branches...)

Se pencher vers l'aval et vers l'obstacle en cas de coincement pour présenter la coque et non le pont au courant.

S'assurer que la voie est libre avant de s'engager dans un passage où il y a prise de vitesse et/ou rupture de pente

4 . A la fin de la séance :

Rangement et maintenance du matériel :

Le matériel est vérifié, compté et rangé immédiatement sauf nécessité de nettoyage et de maintenance. Le matériel collectif est toujours rangé avant le matériel individuel

Le registre de suivi du matériel doit être renseigné.

Un équipement détérioré ou trouvé défectueux et présentant un risque pour la sécurité doit être immédiatement retiré du parc.

L'absence ou un problème mineur sur une pièce du matériel doit être signalé aux autres utilisateurs.

Tout problème concernant le site, lié à la sécurité ou son utilisation doit être signalé par écrit (chef d'établissement, municipalité, Direction Départementale de la santé, de la jeunesse et des sports, club FFCK).

Vérification des abords :

S'assurer que tous les déchets ont été ramassés.

S'assurer que rien n'a été oublié (matériel, effets personnels).

25

Bilans :

Avec la classe.

Avec l'équipe pédagogique.

Si nécessaire, avec les autres utilisateurs du site.

Remerciements pour leur collaboration efficace à :

Jérôme DAILLE, Professeur de Sport, BEES CK 2°D, ancien membre de l'équipe de France de Canoë slalom de 1984 à 1998, Champion du Monde de C2, vainqueur de la Coupe du monde, formateur, jury BEES 2° D CK.

Thomas MONIER, Professeur de Sport, BEES CK 2° D, ancien membre de l'équipe de France de KAYAK slalom de 1993 à 2004, formateur, Jury BEES CK.

LA COURSE D'ORIENTATION



1. Avant le début du cycle

1.1 Repérer et connaître

Choisir un site approprié au niveau de pratique

Les premières séances d'initiation doivent dans la mesure du possible être réalisées dans un lieu connu des élèves, en terrain ouvert (permettant une vision lointaine), riche en lignes caractéristiques et en éléments de natures différentes, pour favoriser la fiabilité des itinéraires et la découverte de la légende. Ne pas négliger le stress psychologique des élèves lié à la perception de la difficulté de la tâche à réaliser, amplifié par la peur de l'inconnu ou l'éloignement du point de départ.

Vérifier la fiabilité de la cartographie qui est un facteur de risque d'erreurs.

La visite minutieuse et régulière du site permet d'anticiper les dangers potentiels, en signalant aux élèves les zones dangereuses.

Qui est propriétaire du site ? S'informer des conditions d'utilisation du site. Vérifier l'autorisation d'accès auprès du propriétaire, et plus particulièrement les jours d'utilisation. Un propriétaire mécontent d'une présence non connue peut très bien perturber le fonctionnement de la séance, voir se plaindre auprès du chef d'établissement pour en interdire l'accès aux élèves.

Peut-il y avoir un autre utilisateur en même temps pouvant perturber le fonctionnement ?

L'abattage d'arbres, ou la présence d'une chasse organisée est toujours possible.

Choisir une échelle adaptée pour faciliter la lecture de carte (inférieure ou égale au 1/10000)

Quel temps est nécessaire au déplacement depuis l'établissement ?

1.2. Anticiper :

Quels sont les moyens utilisables pour appeler les secours ?

La zone d'évolution doit être délimitée par des lignes caractéristiques remarquables facilement identifiables par les élèves. Si la zone n'est que partiellement délimitée, choisir l'emplacement du départ de la séance sur la partie mal délimitée pour envoyer les coureurs en direction des limites précises.

Existe-t-il à proximité un abri ? Faut-il en prévoir un, telle qu'une bâche à suspendre ?

Y a-t-il des sanitaires ? Un point d'eau ?

Réaliser les exercices proposés avant de les proposer aux élèves. Evaluer les difficultés et identifier les risques d'erreurs et leurs incidences sur la réalisation de la tâche ainsi que les dangers potentiels pour prévenir et faciliter l'action des élèves.

1.3. Les accidents en Course d'orientation :

L'activité est peu accidentogène. Les entorses et les traumatismes oculaires sont les plus fréquents.

Attention aux piqûres d'insectes et de tiques (maladies de Lyme) .

1.4. Exemples de mise en oeuvre d'une séance découverte de l'activité :

L'organisation pédagogique doit être adaptée au niveau de pratique des élèves

Choisir la difficulté des exercices en fonction :

-de la capacité à lire la carte et à se représenter mentalement les éléments

-de la capacité à s'orienter et à structurer l'espace autour de soi (Le retour fréquent au point de départ, type course en étoile, sera privilégié au début. les difficultés rencontrées pour s'orienter ou comprendre la carte peuvent induire des comportements imprévisibles qui justifient des consignes en cas de perte de contact avec la carte.

Deux exercices au maximum par séance semblent préférables, le premier pouvant être la pose de l'une des balises utilisées pour la séance. La pose, plus difficile que la recherche de la balise permet de mieux comprendre la démarche et la précision du déplacement en C.O.

Envisager le travail à deux pour mettre en confiance, voire l'aide d'un élève « expert » avant de travailler seul. Le regroupement des élèves effectuant des parcours différents dans une petite zone est souhaitable pour diversifier les tâches sans trop disperser les élèves.

La durée de réalisation du parcours doit imposer le retour au point de départ. Elle peut varier de 1 à 10 minutes pour les élèves les plus rapides.

La perte de vue des élèves est envisageable si l'enseignant leur fait gérer en autonomie le fonctionnement de l'exercice pour intervenir rapidement auprès de ceux en difficulté.

2. Avant le début de chaque séance :

Le danger est souvent lié à l'imprévu. Il est nécessaire de connaître parfaitement et de revisiter régulièrement la zone d'évolution.

Prendre en compte les risques potentiels

- proximité de routes peu fréquentées ou de plan d'eau (privilégier un point de départ proche permettant un meilleur contrôle des risques)

- un incident qui nécessite l'intervention d'une personne extérieure à la classe ce qui impose de pouvoir prévenir à distance.

La durée de la séance doit prendre en compte les retards éventuels, et le temps de déballage.

3. Pendant la séance

3.1. Préciser les consignes de sécurité

Partir avec une tenue adaptée, des chaussures lacées, une montre

Signaler les conduites à tenir dans le cas de :

-blessures

-rencontres à risque (chien agressif, personne menaçante)

Dans ces 2 cas, la priorité des élèves doit être d'informer au plus vite l'enseignant, et non de prendre une initiative personnelle.

Vérifier la connaissance par les élèves du nom du site, de la zone de pratique et des limites d'évolution.

Envisager éventuellement le retour au départ en utilisant la pente ou la boussole si l'on est perdu.

Respect de l'environnement (cultures, jeunes plantations, propreté des lieux).

Déterminer le temps disponible pour faire l'exercice et l'heure impérative de retour ce qui implique que chaque élève soit équipé d'une montre.

3.2. Déroulement de la séance

Expliquer et distribuer les tâches à réaliser en essayant d'impliquer les élèves dans l'organisation des tâches (prise de temps, enchaînement des circuits) pour pouvoir prendre le recul nécessaire à l'observation des comportements des élèves.

Rester vigilant au retour régulier de chaque élève.

Vérifier l'adaptation de chaque élève aux difficultés rencontrées en observant les comportements.

Réagir rapidement face aux élèves en perte de vue ou aux conduites déviantes vis-à-vis de la tâche demandée.

Chaque séance doit faire l'objet d'une évaluation permettant à chaque élève de se situer par rapport à une échelle de réussite. La rapidité à trouver une balise n'est pas seulement liée à un critère de vitesse de course mais surtout à l'efficacité du trajet réalisé pour la trouver.

Vérifier que tous les élèves sont bien rentrés par la tenue précise d'une fiche de gestion des tâches.

La durée de la séance doit prendre en compte les retards éventuels, et le temps de déballage.

4. A la fin de la séance

Enregistrer les problèmes découverts lors de la séance, pour remédier lors de la suivante.

S'assurer que tous les déchets ont été ramassés.

S'assurer que rien n'a été oublié (matériel, effets personnels).

Bilans :

Avec la classe.

L'ESCALADE



1. Avant le début du cycle ou de la séance.

1.1. Repérer et connaître.

Visiter le site, la salle, le mur, afin de s'approprier toutes les caractéristiques du lieu de pratique qui sera utilisé, afin d'anticiper sur les séances à préparer :

Quel est l'itinéraire pour se rendre sur place ?

Quels sont les moyens de transport ?

Quel est le temps nécessaire au déplacement depuis l'établissement ?

Comment peut être acheminé le matériel ? Peut-il être stocké sur place en sécurité, pour la durée du cycle ?

Existe-t-il des emplacements de parking pour les véhicules, pour les bus .Quelles sont la durée et la difficulté de l'approche (site naturel) ?

Quels sont les moyens utilisables pour appeler les secours (téléphone du gymnase, cabine téléphonique, téléphone portable, radio VHF, etc.) ?

Existe-t-il des autorisations et/ou restrictions d'accès : horaires d'ouvertures, dates ou périodes d'interdictions temporaires éventuelles (maintenance du mur, compétitions, examens, arrêtés de biotope, chasse, etc.) ?

Comment est équipée la falaise ?

_ Il existe encore des falaises équipées avec les broches collées de type « Bis » qui ne doivent pas être utilisées : il n'est pas possible de différencier les modèles de Type 1 (qui ne tiennent pas) des autres modèles de Types 2 et 3).

Par qui sont équipées et entretenues la SAE, la falaise ?

_ Individuels, club local, professionnels, entreprise spécialisée ...

_ Le site est-il conventionné par la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME) ?

Quel est le propriétaire du site, du gymnase ?

Un club local utilise t'il ce site ?

Combien y a t'il de voies réellement utilisables ? Existe-t-il un topo ?

Quelle est la réglementation locale, existe-t-il des plannings d'attribution de l'installation .Quelle est la hauteur du mur ou de la falaise ?

Y a t'il des dangers objectifs ? Des aménagements sont-ils à prévoir ?

Quelle organisation efficace peut être mise en place (nombre d'ateliers, nombre de voies et difficultés) ?

1.2. Anticiper :

Faire un point exhaustif sur tous les paramètres qui conditionnent directement la pratique de l'activité escalade avec une sécurité optimale :

Comment et où pourront accéder les services de secours ?

Prévoir les accès d'urgences en tout point du mur ou de la falaise utilisée : lignes de rappels accessibles facilement par le haut, mise en place de cordes fixes aux endroits stratégiques.

Quels seront les secteurs utilisables par la classe, en fonction de son niveau, de son effectif, du matériel disponible, du thème des séances ?

Comment seront équipées les voies : accès par le haut possible ou non ?

Quel est le temps nécessaire à la mise en place et au démontage de l'équipement ?

Repérer les zones dangereuses : chutes de pierres en site naturel, zone de pan sans tapis, présence d'obstacles divers près du mur (qui peuvent être heurtés en cas de chute).

Existe-t-il des parties cachées où les grimpeurs peuvent ne pas être visibles en permanence ?

Existe-t-il sur place ou à proximité un abri (site naturel ou SAE non couverte) ?

Y a t'il des vestiaires, des sanitaires ?

Prévoir le matériel nécessaire en fonction de la hauteur et du nombre de voies utilisées.
Prévoir les équipements nécessaires en fonction des équipements à compléter ou à sécuriser (relais, main courantes, etc.), des rappels à installer, etc.
Tester les voies afin d'en connaître le cheminement, la difficulté, la nature et la pertinence de l'équipement en place, de connaître leurs spécificités, les techniques qu'elles imposent, les mouvements particuliers, les mouvements morphologiques ou de type « bloc », etc.
En SAE, il sera peut-être nécessaire d'ouvrir de nouvelles voies, d'en modifier certaines si elles ne sont pas adaptées à la morphologie des élèves (ces opérations nécessitent une concertation préalable avec les autres utilisateurs).

1.3. Les accidents :

Une activité peu accidentogène : Une étude réalisée par *Project Adventure* (organisme Américain spécialisé dans la formation en aventure) a comptabilisé, sur les 15 dernières années, 9,6 accidents par million d'heures d'utilisation pour les activités d'éducation physique régulières et seulement 2,6 accidents par million d'heures d'utilisation sur les murs d'escalade.

On peut estimer qu'il y a environ 3 chutes accidentelles de grande hauteur (plus de 4 m) par an et par salle, ce qui donne un pourcentage approximatif de 0,6% du nombre de pratiquants (public et scolaire confondu). Le nombre d'accidents est donc très faible par rapport à la fréquentation des salles d'escalade.

Ce nombre d'accidents peut se réduire encore fortement si l'on tient compte des constats suivants : 50% des accidents arrivent à des débutants à cause d'une **mauvaise connaissance du matériel utilisé** et d'une **méconnaissance des dangers**.

50% des accidents arrivent à des grimpeurs expérimentés par **distraction**.

Sur SAE, les accidents directement imputables à la structure elle-même sont excessivement rares (la construction des SAE est soumise à des normes rigoureuses). Ce n'est pas le cas en sites naturels où les accidents dus aux chutes de pierres, chutes du grimpeur sur un obstacle naturel (relief de la paroi, vives, végétation, etc).

Les salles équipées de revêtements de sol spécifiques ont vu diminuer spectaculairement les traumatismes consécutifs aux chutes accidentelles.

Une vigilance de tous les instants : Il appartient à l'enseignant de mesurer le plus finement possible son niveau de compétence au regard de l'activité physique qu'il se propose d'enseigner ou du degré de difficulté des situations qu'il projette de mettre en place.

Les accidents les plus courants en escalade, par ordre de fréquence d'apparition (pratique personnelle ou associative, en salle ou en école d'escalade) :

- o Mauvaise utilisation d'un appareil autobloquant (type GriGri) : appareil utilisé à l'envers, diamètre de corde inadapté, utilisation incontrôlée de la poignée, appareil non fermé, appareil utilisé sans la vigilance et l'anticipation nécessaires, absence de lecture de la notice d'utilisation.
- o Nœud d'encordement mal réalisé et surtout non terminé.
- o Corde trop courte : longueur de la voie mal anticipée ou assureur trop éloigné de la paroi.
- o Appareil de type « 8 » utilisé en position dite rapide, qui diminue fortement la force de freinage et qui augmente le temps de réaction.
- o Appareil de type « YoYo » ou « Logic » qui n'a pas bloqué (erreur de positionnement, corde ou mousqueton inadaptés à l'appareil).
- o Chutes de pierres (voire d'un objet, d'une prise cassée) provoqué généralement par le grimpeur et qui atteint l'assureur qui peut être blessé et ne plus remplir son rôle.
- o Erreur de rappel : point d'ancrage défaillant, cheveux dans le descendeur, absence d'autobloquant ou de contre assurance, corde trop courte ou non égalisée ou brins non noués.
- o Chute du grimpeur sur un relief proéminent de la paroi, sur un obstacle (arbre, installation proche non protégée, etc.).
- o Rupture ou arrachement du point d'ancrage : défaillance de l'installation (fixe ou placée par le grimpeur), erreur d'installation (points de relais non doublés) ou installation inadaptés (coinceurs, pitons mal placés), corde installée directement dans une sangle..

1.4. Exemple de mise en oeuvre d'une découverte de l'activité.

Lors d'une première séance d'escalade, et/ou lors d'une première séance sur un site nouveau, et/ou lors d'une première séance consacrée à la descente en rappel, il est légitime que le temps réservé à la pratique effective soit restreint.

Dans un premier temps, l'approche de l'activité s'organise au pied du mur ou de la falaise, pour une évolution sous forme de traversées au ras du sol, sans équipement spécifique : apprentissage des éléments spécifiques à l'échauffement en escalade, découverte des différentes formes de préhension et de déplacements en traversée ou en escalade de type « bloc ».

La présentation du matériel de base (corde, harnais, appareil d'assurance) est un moment important qui nécessite une grande attention. Il sera nécessaire de rappeler les conditions d'utilisation et de bon

usage lors des séances suivantes.

En référence avec l'historique de l'activité, une approche de l'activité escalade peut débuter par un apprentissage de l'encordement et de l'assurage sans harnais ni appareil d'assurage. Plusieurs notions seront ainsi mieux comprises par les élèves : ajuster son nœud d'encordement au plus près du corps, assurer près du mur pour un freinage plus efficace, faire confiance au partenaire, faire confiance au matériel.

_ Par cordée de deux, grimper chacun à son tour sur une faible hauteur, encordé à la taille. L'assurance est réalisée directement par passage de la corde derrière le dos, sous les aisselles (assureur près du mur). Cette phase de découverte « historique » de l'activité amène très vite à comprendre et apprécier le confort du harnais et l'efficacité de l'appareil d'assurage. La mise en place du harnais (quel que soit le modèle utilisé) doit être démontrée et expliquée avec précision.

_ Aucune erreur ne doit être tolérée : sangle de ceinture non ajustée ou serrée plus bas que la taille, sangles vrillées ou inversées, boucle non ajustée ou non complètement fermées, sangles des cuisses non serrées. L'apprentissage du nœud d'encordement (double nœud de huit terminé par un nœud d'arrêt) peut être réalisé sur des chutes de cordes (qui servent de cordes à sauter utiles à l'échauffement). Le nœud doit être ajusté le plus près possible du harnais, sur le ou les points prévus à cet effet par le fabricant.

_ Aucune erreur ne doit être tolérée ; un nœud mal réalisé doit être refait entièrement : nœud non conforme, brins de corde qui se chevauchent, nœud réalisé trop loin du harnais, extrémité de la corde trop courte pour confectionner un nœud d'arrêt, extrémité de la corde trop long. L'apprentissage du protocole d'assurage en cinq temps peut être également réalisé avec des chutes de cordes dont l'extrémité sera fixée sur tout point d'ancrage du mur (à faible hauteur) ou du gymnase (bancs, barrières, agrès, cages de hand, etc.), arbres en site naturel.

_ L'élève apprend les cinq temps de l'assurage en se plaçant lui-même en tension sur la corde ainsi fixée : prise en compte des bons gestes et découverte de ceux qui ne sont pas efficaces au freinage donc dangereux.

_ Tous les élèves de la classe peuvent ainsi être placés en situation d'apprentissage de l'assurage dans des conditions de sécurité totales. Lorsque chacune des trois phases clef de l'apprentissage de base est acquise (mise en place du harnais, encordement, assurage), elle doit être validée par l'enseignant qui donnera l'autorisation de grimper en cordée (cordées classiques de 2 ou de 3 avec un élève observateur).

_ Les cordées ainsi validées sont autorisées à grimper en « moulinette » chacune à leur tour sur tout ou partie seulement d'une voie facile du mur.

_ Les cordées autorisées à grimper se succéderont après avoir reçu l'autorisation de l'enseignant qui aura à gérer plusieurs cordées (de 2 ou 3 grimpeurs). **En fonction du public concerné, en fonction de la configuration du mur ou de la falaise utilisée, le nombre de cordée engagées simultanément sur le mur ou la falaise pourra fortement varier.**

2. Avant le début de chaque séance.

2.1. Prévoir.

Ne pas oublier le matériel et les équipements indispensables :

Trousse de premier secours.

Lampe frontale (escalade en site naturel).

Consulter la météo (escalade sur structure non couverte).

Téléphone portable avec numéros d'urgence ou appareil radio VHF.

Préparer et répertorier le matériel pédagogique :

_ Nombre de cordes = (**nombre d'élèves / 2 + 1**) + cordes de rappels.

_ Harnais.

_ Appareils d'assurage avec mousqueton de sécurité.

_ Casques.

_ Anneaux – mousquetons – petit matériel – etc.

Préparer et répertorier le matériel de sécurité :

_ Cordes fixes, longues, appareils de remontée sur corde fixe.

_ Clés « Allen » de Ø 6mm et de Ø 8mm, clé à molette.

En site naturel, une bâche en plastique permettra de créer un espace propre et sec pour le matériel et les équipements personnels, pour se changer, etc.

En site naturel, si le pied des voies est terreux, sablonneux, il sera utile de prévoir des chiffons pour les chaussons d'escalade (ou les baskets) et un petit paillason par cordée, voire un sac ou une petite bâche pour chaque corde.

Pour délimiter un espace on peut utiliser de vieilles cordes ou des rubans de signalisation.

2.2. Sécuriser le site.

Délimiter et équiper les zones d'échauffement, de travail, de repos :

Baliser les différents secteurs, les zones dangereuses ou interdites.

_ Ne pas perdre de vue que même sur une SAE, dans un gymnase, un secteur peut être potentiellement

dangereux (un espalier ou une gaine d'aération proche du mur, un ancrage usé, etc.). Dans ce cas le problème devra être immédiatement signalé (Chef d'Etablissement, Mairie, Propriétaire) et la zone dangereuse devra être interdite ou sécurisée.

Sécuriser la sortie des voies, si elle se fait par le haut (pose éventuelle de lignes de vie, de mains courantes).

Sécuriser la descente des voies si elle se fait par le haut (pose éventuelle de mains courantes).

Préparer et installer les cordes et équipement permettant une intervention d'urgence en tout point du mur ou de la falaise.

En site naturel, il sera peut-être nécessaire de purger une voie dans laquelle une prise, un élément de rocher est sur le point de casser. Il sera peut-être nécessaire de couper quelques ronces, une racine ou une branche proéminente.

En SAE il est souvent nécessaire de resserrer ou repositionner des prises ; il sera nécessaire d'avoir à portée de main l'outillage nécessaire : clé allen de 6 et 8 mm (appelées aussi clés mâles six pans), tournevis pour empreinte « Philips » (certaines prises nécessitent une fixation principale ou complémentaire avec des vis à bois).

En SAE, il peut également être utile d'avoir à disposition une clé à molette ou des clés à "Fourche" nécessaires au serrage / desserrage des maillons rapides que l'on trouve généralement sur les points d'ancrages au sommet des voies ou pour la fixation de dégaines fixes. Les dimensions les plus utilisées sont 14 et 16mm.

2.3.Sécuriser l'espace utilisé.

Au moment de l'équipement des ateliers, vérifier et, le cas échéant, compléter tous les relais, les lignes de rappels :

Les relais et rappels seront installés sur deux points reliés. La corde doit passer obligatoirement dans un connecteur (mousqueton) de sécurité (à vis ou automatique). Les installer ou les doubler si nécessaire.

Vérifier le bon état des points d'ancrages des relais et rappels (maillons rapides en particulier). Les changer ou les doubler si nécessaire.

Ne jamais installer de cordes (moulinette ou rappel) directement sur une autre corde ou cordelette ou sangle, quelle que soit son diamètre, sa largeur.

_ Une corde placée sur un ancrage de même nature (textile sur textile) va provoquer très rapidement la rupture de l'ancrage en le brûlant par frottement.

Ne jamais installer deux cordes ou plus sur un même relais.

_ Deux ou plusieurs cordes placées sur un même point vont se brûler par frottement.

Ne jamais installer de cordes (moulinette ou rappel) derrière une chaîne ou dans un maillon de chaîne mais obligatoirement dans un connecteur de sécurité (ou un maillon rapide avec sa bague positionnée vers le bas).

Pour l'escalade en tête, vérifier la présence et l'état de points d'ancrages de progression : en nombre suffisant, échelonnés graduellement pour éviter un retour au sol en cas de chute.

_ Une attention particulière doit être accordée à la position du deuxième point d'ancrage : une chute au moment de son mousquetonnage peut entraîner un retour au sol.

Les cordes utilisées doivent être suffisamment longues pour chacune des voies utilisées (hauteur ou développement du mur X 2 plus 6 mètres).

_ En vieillissant, les cordes perdent un certain pourcentage de leur longueur (les procédés de fabrication, la nature, la couleur des cordes, influent également sur la valeur de ce pourcentage, jusqu'à 10%).

Alterner si possible des cordes de couleurs différentes.

_ Le repérage des voies, l'organisation des cordées en est facilitée.

2.4 .Préparer le matériel :

Préparer le matériel adapté au site, au niveau des élèves, aux situations envisagées :

L'état et le bon fonctionnement de chaque pièce de matériel sont vérifiés.

Le matériel est compté avant d'être confié aux élèves ou réparti sur les différents ateliers.

Le matériel est adapté et en nombre suffisant.

La longueur, le diamètre et l'état des cordes sont vérifiés.

L'utilisation d'équipements trop disparates est source de perte de temps, d'erreurs ; par exemple des harnais qui imposent différentes méthodes de mise en place, de serrage, d'encordement.

Utiliser exclusivement des cordes du diamètre préconisé par le fabricant de l'appareil d'assurage ou de descente en rappel utilisé (d'où l'importance de ne confier aux élèves qu'un seul type d'appareil, fiable et polyvalent).

3.Pendant la séance :

3.1.Le professeur :

Il doit être prêt à toute intervention :

Le professeur doit porter un baudrier, équipé d'une longe double (ou système équivalent), d'un appareil auto-bloquant permettant la remontée sur corde fixe, d'une ou deux dégaines, afin de pouvoir intervenir rapidement en tout point du mur, d'un secteur de la falaise pour porter assistance à un élève, pour modifier un équipement, revisser une prise qui tourne.

Sa tenue vestimentaire et ses chaussures doivent être adaptées à l'encadrement de l'escalade tel que décrit plus haut.

Il a dans son champ visuel chacune des cordées.

Les procédures de mise en place du harnais et d'encordement (double nœud de huit) doivent être démontrées et vérifiées systématiquement pour tous les élèves.

La méthode d'assurage en 5 temps avec les appareils de type « 8 » ou « tubes » (panier) nécessitent explications voire situations aménagées (nœud sur la corde par exemple) sans grimper, puis en situation avec montée et descente réduite.

Il impose des règles de fonctionnement strictes :

Le contenu de la séance doit être adapté aux conditions rencontrées : âge et niveau des élèves, configuration et possibilités offertes par le site, conditions météorologiques si le site n'est pas couvert ou extérieur.

Il précise les règles de sécurité propres aux conditions rencontrées (zones interdites, itinéraires de descente, etc.).

Les consignes données doivent être claires et précises. Elles doivent être rappelées à chaque séance, à chaque changement de site ou d'atelier. Elles doivent avoir été comprises des élèves (vérifications diverses).

Il contrôle à tout moment les encordements, les assurages et plus généralement le bon usage et le respect du matériel.

Il donne les autorisations pour grimper, pour changer de voie ou d'atelier.

Si nécessaire (cordes courtes, espace réduit au pied de la voie), il impose l'encordement permanent des deux élèves (grimpeur et assureur).

En site naturel, il impose le port du casque à chaque grimpeur (et impérativement aux assureurs s'il existe un risque de chute de pierres).

Il veille à ce que le milieu naturel soit connu et respecté.

3.2.L'activité des élèves :

Ce qui est incontournable pour l'encordement :

Le Harnais (ou baudrier) doit être ajusté et serré au-dessus de la taille et par-dessus les vêtements, sangles non vrillées. Les vérifications mutuelles entre élèves (grimpeur / assureur) doivent être systématiques.

_ Un harnais positionné trop bas (sous le centre de gravité) présente un important risque de retournement (avec traumatologie crânienne presque inévitable).

_ Un harnais caché par les vêtements interdit toute vérification de sa bonne mise en place et de l'encordement.

Certains harnais comportent des éléments conçus pour accrocher le matériel de même couleur et très proches du pontet d'encordement : c'est une source de confusion non négligeable lors de l'encordement ou lors de l'utilisation du frein ou du descendeur. Il est préférable dans ce cas de supprimer ce ou ces porte-matériel (c'est sans incidence sur la fiabilité du baudrier).

Certains harnais comportent des élastiques ou des sanglettes, au niveau de la jonction des sangles des cuisses et du pontet central : c'est une source de confusion non négligeable lors de l'encordement. Il est préférable dans ce cas de supprimer ces élastiques ou sanglettes (c'est sans incidence sur la fiabilité du baudrier).

Le Nœud d'encordement :

L'encordement doit être réalisé directement sur le baudrier à l'aide d'un double nœud de « huit » complété par un nœud d'arrêt, à l'exclusion de toute autre méthode.

_ **L'encordement sur mousqueton est à proscrire dans tous les cas et dans toutes les situations.**

L'encordement à l'aide d'un connecteur, même de sécurité, est interdit car outre le risque de voir le connecteur « travailler » dans de mauvaises conditions, il suscite moins d'attention par son apparente facilité et augmente le risque d'accroche sur les porte-matériel, élastiques ou sanglettes diverses.

_ La confection d'un nœud d'arrêt est à systématiser. Elle oblige l'élève à réaliser une action supplémentaire après avoir terminé le nœud principal, sachant qu'une des causes principales d'accident en escalade concerne le nœud d'encordement non terminé.

Pour l'encordement, il est possible d'enseigner le nœud de « chaise ».

_ Facile à apprendre, fiable, ce nœud est à réserver toutefois à un niveau supérieur de pratique (Option Escalade par exemple) et devrait être enseigné en complément de formation.

Le nœud de « huit » doit être confectionné le plus près possible du harnais. La corde libre, après

confection du nœud d'arrêt (simple ou double) ne devra pas dépasser de plus de 10 à 15 cm.

_ Un nœud d'encordement non conforme doit être systématiquement refait.

L'encordement directement sur le pontet du baudrier peut être préconisé afin d'éviter des erreurs d'encordement sur une partie non prévue à cet effet.

_ Le pontet central est la pièce la plus résistante d'un harnais. Les harnais de qualité, spécifiquement conçus pour les collectivités n'offrent pas d'autres solutions.

La confection du nœud d'encordement nécessite impérativement une attention et une concentration totale. Sous peine de voir confectionner un nœud partiel, mal réalisé ou réalisé sur une partie non appropriée du harnais, il convient de ne pas se laisser distraire par un camarade, un évènement extérieur.

Les vérifications mutuelles entre élèves de la conformité de l'encordement (nœud, nœud d'arrêt, position sur le harnais) doivent être systématiques.

Ce qui est incontournable pour l'assurage :

L'assurage du grimpeur doit être réalisé à l'aide d'un descendeur de type « huit » ou de préférence d'un appareil de type « tube ».

_ Le descendeur de type « huit » reste un appareil fiable, polyvalent et peu onéreux. On lui préférera toutefois les modèles de type « tube » ou panier . Ils offrent une force de freinage supérieure sans changement de la gestuelle, ils ne toronnent pas les cordes.

_ L'assurage du grimpeur à l'aide d'un descendeur de type « huit » ne doit jamais être réalisé avec la corde passée dans le mousqueton (position dite « huit rapide »).

Les appareils autobloquants de type « GriGri » ne sont pas adaptés à un usage scolaire. Ces appareils nécessitent un long apprentissage et sont à utiliser avec prudence et consignes particulières. Ils ne sont pas adaptés aux débutants. Ils ne permettent pas la descente en rappel sur corde à double.

_ Il n'est pas conseillé d'utiliser des appareils d'assurage ne permettant pas de descendre en rappel sur corde à double (« YoYo », « Logic »). Par ailleurs, ces appareils apportent une fausse impression de sécurité par un blocage qui, dans certaines conditions, peut ne pas se réaliser.

Veiller à utiliser les cordes de longueurs adaptées. Il peut-être nécessaire de faire un nœud sur l'extrémité de la corde libre ou d'imposer aux deux grimpeurs de s'y encorder.

La corde doit être lovée au pied du mur ou de la falaise (posée sur un tapis ou un sac à corde si le sol est terreux ou sableux), afin qu'elle se déroule sans faire de nœuds et sans s'encrasser.

_ Une corde encrassée ou sale peut (doit) être lavée (lavage à froid en machine, détergent doux, séchage à l'obscurité dans un local ventilé).

La corde ne doit pas être piétinée.

L'appareil d'assurage est relié au pontet du harnais par l'intermédiaire d'un mousqueton de sécurité.

Veiller à ce que ce mousqueton travaille correctement (dans son plus grand axe et non sur le doigt).

Les vérifications mutuelles de mise en place et d'utilisation conforme de l'appareil d'assurage entre élèves (grimpeur / assureur) doivent être systématiques.

Veiller à ne pas se laisser distraire par un camarade, un évènement extérieur.

L'assureur ne doit jamais assurer assis ou couché ou en étant trop éloigné du mur (maximum 2 à 3 m), se méfier des tapis larges et mous qui obligent à s'éloigner du mur.

Il peut-être nécessaire de « vacher » l'assureur (point d'ancrage au sol ou contre le mur) lorsque la différence de poids entre les deux membres de la cordée est trop importante.

L'assureur doit parer le grimpeur qui évolue en tête et rester près du mur jusqu'au mousquetonnage de la deuxième dégainé (cela évite le risque de chute sur la corde tendue). Ensuite, il doit rester positionné près du mur (maximum 2 à 3 m).

A la fin de l'escalade, l'appareil d'assurage doit être complètement et systématiquement enlevé de la corde.

Ce qui est incontournable lorsque l'on grimpe :

Lors de l'échauffement au bas du mur, une hauteur maximum à ne pas dépasser avec les pieds doit être matérialisée (peinture, adhésifs, etc.). Elle peut varier en fonction de la présence ou non de tapis au bas du mur. Dans tous les cas, une hauteur de 1,50m ne devrait pas être dépassée avec les pieds.

_ Il peut être intéressant de matérialiser sur le mur une ligne à 1,20 m et une ligne à 3,00 m du sol, afin de mettre en place plus facilement les zones d'échauffement, de travail, d'exercices.

Lors de l'échauffement au bas du mur, lors d'évolution dans des zones de pan, il est indispensable de se parer (pas de parade avec de très jeunes enfants de moins de 11 ans), d'apprendre à se réceptionner d'une chute et de ne pas grimper les uns au-dessus des autres.

Lors de l'échauffement au bas du mur, lors d'évolution dans des zones de pan les grimpeurs ne doivent pas porter de harnais ou autre équipements susceptibles de provoquer des blessures.

Avant de grimper, la corde doit être lovée soigneusement au pied du mur.

Lorsque l'on se déplace d'une voie à l'autre avec sa corde, il faut la transporter pliée.
D'une escalade à l'autre, alterner régulièrement l'encordement sur les deux extrémités de la corde.
Le grimpeur évoluant en tête de cordée doit impérativement mousquetonner tous les points d'assurage dans le bon sens et dans l'ordre de sa progression. Toute erreur est à corriger immédiatement.
Ne jamais mettre les doigts dans les points d'ancrages (risque d'arrachement de phalanges en cas de chute).
Ne pas grimper en tête avec la corde entre les jambes (risque de chute avec retournement et brûlures).
Les cheveux doivent être attachés, surtout lors des situations d'assurage et de descente en rappel (risque de les voir s'enrouler dans l'appareil d'assurage).
Proscrire bagues et bracelets qui peuvent s'accrocher et provoquer de graves lésions voire des amputations.
Sur un mur couvert, par mesure d'hygiène, on ne doit pas grimper pieds nus.
L'escalade en chaussures de sports nécessite que les lacets soient serrés.
Ne pas grimper avec son appareil d'assurage accroché au pontet du harnais (en cas de chute, risque de fracture des dents).
Utiliser des termes codifiés, clairs et connus de chacun pour communiquer.
La descente (moulinette ou rappel) doit se faire d'une manière fluide, sans prendre une vitesse incontrôlée, sans sauter.
A la fin de l'escalade, le nœud d'encordement doit être complètement et systématiquement défait.
A la fin de l'escalade la corde doit être pliée au pied du mur ou de la falaise. Si la corde reste en place en « moulinette », ce sont ses extrémités qui doivent être pliées.

4. A la fin de la séance.

Rangement et maintenance du matériel :

Le matériel est vérifié, compté et rangé immédiatement sauf nécessité de nettoyage et de maintenance.

Le registre de suivi du matériel doit être renseigné.

Une pièce d'équipement détériorée ou trouvée défectueuse et présentant un risque pour la sécurité doit être immédiatement retirée du lot.

L'absence d'une pièce d'équipement ou un problème mineur doit être signalé aux autres utilisateur. Un défaut, un problème spécifique d'équipement sur le mur, sur la falaise, lié à la sécurité doit être signalé par écrit (municipalité, fédération si la falaise est agréée par celle-ci). Informer également le gardien du gymnase, les autres utilisateurs (affiches).

Vérification des abords :

S'assurer que tous les déchets ont été ramassés.

S'assurer que rien n'a été oublié (matériel, effets personnels).

Bilans :

Avec la classe.

Avec l'équipe pédagogique.

Si nécessaire, avec les autres utilisateurs du site, avec le propriétaire.





ANNEXES

Quelques éléments de contexte juridique et réglementaire en matière de sécurité des élèves et de compétence des professeurs d'EPS

La **loi du 5 avril 1937**, (MEN), aménage la responsabilité des « instituteurs public », en substituant automatiquement le responsabilité de l'état à celle de l'enseignant en cas d'accident (de faute de surveillance ?), en supprimant la présomption de faute . La ou les victimes ne pouvant, en cas de dommage, se retourner que vers l'état. Une action récursoire de l'état –employeur pourra s'exercer contre l'instituteur ou le professeur ultérieurement.

La **circulaire N° 72.171 du 23 juin 1972 ((MSJS))** précise que « *la compétence de l'enseignant s'étend à toute activité non interdite par les règlements, dès qu'il y a accord de l'autorité hiérarchique. De là vient la nécessité de « faire approuver le projet pédagogique d'EPS par le chef d'établissement, après consultation du conseil d'administration ».*

La **circulaire N° 73.400 du 5 octobre 1973 ((MSJS))** pose en principe que « *les professeurs et maîtres peuvent enseigner toute discipline où ils s'estiment capables de le faire ».*

Un **arrêt du Conseil d'Etat arrêt du 9 octobre 1973** « *exclut les enseignants en situation de service public d'enseignement du champ d'application de la loi de 1951 qui fait obligation de posséder un Brevet d'Etat de la spécialité en cas d'enseignement contre rémunération ».*

Circulaire N° 97-123 du 23/05/1997 BO N°22 du 29 mai 1997,

La mission du professeur et la responsabilité qu'elle implique se situent dans le triple cadre du système éducatif, des classes qui lui sont confiés et de son établissement d'exercice.

I- Exercer sa responsabilité au sein du système éducatif

Situer son action dans le cadre de la mission que la loi confère au service public d'éducation.

Contribuer au fonctionnement et à l'évolution du système éducatif

II- Exercer sa responsabilité dans la classe

Connaître, sa discipline

Savoir construire des situations d'enseignement et d'apprentissage

Savoir conduire la classe

Sur un plan général, la note de **service N° 94-116 du 9 mars 94, du BO N° 11 (MEN)**, rappelle les règles de droit applicable, définies dans la loi du 5 avril 1937 et fait un certain nombre de recommandations de sécurité . En terme de responsabilité civile de l'enseignant dans le cadre de sa fonction, "la responsabilité de l'état sera substituée à celle des dits membres de l'enseignement". Avec la restriction qui mentionne que l'enseignant agit "dans un but d'éducation morale et physique, non interdit par les règlements", et qu'au-delà "l'observation scrupuleuse de la réglementation régissant la matière, ne saurait dégager l'enseignant de sa responsabilité. En effet, elle n'occulte pas la très large

part d'appréciation personnelle qui est laissée à l'enseignant dans la gestion des situations concrètes..."En terme de responsabilité pénale, la responsabilité de l'Etat ne se substitue pas à celle de l'enseignant. Concernant les recommandations, elles portent sur : "les conditions matérielles, l'état des équipements et l'organisation des lieux, la maîtrise du déroulement du cours, les consignes données aux élèves et le caractère dangereux ou non de l'activité enseignée". En conclusion, le texte requiert des enseignants qu'ils gèrent la sécurité des élèves dans la pratique des APS enseignées « en bon père de famille, c'est-à-dire selon une norme communément admise, susceptible d'évoluer en fonction de la variation des exigences sociales. Cette norme est par définition, empirique et relative et ouvre le champ à l'appréciation jurisprudentielle. Concernant les limites de compétence des professeurs d'EPS, l'examen des programmes d'éducation physique permet d'apporter des précisions, mais on ne trouve pas de listes d'activités autorisées, ni d'activités interdites en fonction de la compétence du professeur, comme c'est le cas dans le 1er degré.

Le **décret n° 85-924 du 30 août 1985**, BOEN N° 30 du 5 septembre 1985, précise dans son Art 2 , 1er alinéa, que les collèges, les lycées, les établissements d'éducation spéciale disposent, en matière pédagogique et éducative, d'une autonomie qui porte également sur l'organisation de l'établissement en classes et en groupes d'élèves ainsi que les modalités de répartition des élèves.

L'**arrêté du 23 Mai 2006 du JO (MEN)** , définit les "titres à finalité professionnelle et certificats de qualification donnant droit à l'enseignement, l'animation ou à l'encadrement des APS, ou à l'entraînement des pratiquants". La licence « éducation et motricité de la filière STAPS » ouvre le droit à l'encadrement de toutes les activités sportives. Cependant ce champ se trouve limité par référence au décret du 27 août 2004, qui exclut les activités dites "à environnement spécifique". Sont concernés la montagne (ski, et alpinisme), l'eau (le kayak au-delà de classe 3, la voile au-delà de 2 miles nautiques, la plongée avec scaphandre, la plongée libre, le surf, le canyoning), le monde souterrain (la spéléologie), l'air (les activités aériennes : parachute et vol libre).

NDLR : Le champ d'application est extérieur à l'éducation nationale.

Les équipements de protection individuelle (epi)

Concernant les équipements de protection individuelle (EPI) à savoir tout le matériel propre aux APPN (cordes, casques, baudriers, gilets...), la législation du code de travail interdit toute location ou prêt. Mais conformément au décret n° 2004-249 du 19 mars 2004, JORF du 21 mars 2004, cette modalité ne s'applique pas au prêt et location de matériel sportif.

A savoir également : l'Afnor a publié la norme XP S72-701 (juin 2004) intitulée « Mise à disposition d'EPI et matériel de sécurité pour activités physiques, sportives, éducatives et de loisirs dédiés à la pratique de l'escalade, l'alpinisme, la spéléologie et activités utilisant des techniques et équipements similaires »

En ce qui concerne les équipements de protection individuelle (EPI), les établissements scolaires qui disposent de leur propre matériel peuvent donc l'utiliser. Il convient cependant d'être vigilant sur les procédures de contrôle et de suivi de ces matériels, l'Observatoire National de la sécurité conseille la tenue rigoureuse d'un registre portant la trace des vérifications périodiques.



Pour toute remarque, ou contribution concernant ces travaux, vous pouvez contacter :
Concernant le Kayak , le Ski de Fond et le VTT : Laurent ARDITO / ardito.outdoor@wanadoo.fr
Concernant l'Escalade : Bernard ANGELIN, bangelin92@numericable.fr
Concernant la Course d'Orientation : Georges LAGORCE, lagorce.georges@wanadoo.fr